



- 12.17 – Agence d’Urbanisme et de développement Clermont Métropole
- Retiré - 12.18 – Office de Tourisme et du Thermalisme Intercommunal «Terra Volcana Les Pays de Volvic»*
- 12.19 – Société d’Economie Mixte (SEM) des thermes de Châtel-Guyon
- 12.20 – Société Publique Locale (SPL) Clermont Auvergne
- 12.21 – ASSEMBLIA (ex SEAU-Logidôme)
- 12.22 – Mission Locale Riom Combrailles Limagne
- 12.23 - Conseils de surveillance des établissements publics de santé du territoire
- 12.24 – ADUHME - Agence locale des énergies et du climat
- 12.25 – Etablissement Public Loire
- 12.26 – Association des Communes Forestières du Puy-de-Dôme (ACOFOR)
- 12.27 – Plateforme initiative Riom Combrailles
- 12.28 – Association pour la Promotion de Riom (APR)
- 12.29 – AMORCE
- 12.30 – ATMO Auvergne Rhône Alpes
- 12.31 – Plateforme 21 pour le développement durable
- 12.32 – Conseils d’administration des collèges et lycées du territoire
- 12.33 - Comité National d’Action Sociale (CNAS)

### **FINANCES**

- 13 – Décision modificative n°1
- 14 – Comptes Administratifs 2019
  - Budget principal
  - Budgets annexes :
    - Commerces de proximité
    - Zones économiques
    - Transport public de voyageurs
    - Zone d’activité de Pulvérières
    - Zone d’activité Croix des Roberts
    - Espace artisanale de Champloup Volvic
    - Zone d’activité de Champloup Volvic
    - Assainissement
- 15 – Comptes de gestion 2019
- 16 – Affectation des résultats 2019
- 17 - Dégrèvement exceptionnel de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour 2020

### **ECONOMIE**

- 18 - Zone d’Activités Economiques du Biopôle Clermont – Limagne : Cession de 3 parcelles de terrains à la société CARBOGEN AMCIS

### **PETITE ENFANCE**

- 19 – Centre de Loisirs Sans Hébergement de Saint-Laure : tarifs 2020–2021

### **URBANISME**

- 20 – Plan Local d’Urbanisme (PLU) de Pulvérières – révision : approbation

### **RESSOURCES HUMAINES**

- 21 – Tableau des effectifs : actualisation
- 22 - Attribution du RIFSEEP aux ingénieurs territoriaux, techniciens territoriaux, auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants, puéricultrices cadres territoriaux de santé, puéricultrices territoriales, cadre d’emplois des infirmiers et infirmiers en soins généraux et assistants socio-éducatifs

### **ADMINISTRATION GENERALE**

- 23 - Actes pris par délégation du conseil communautaire au titre de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d’urgence pour faire face à l’épidémie de covid-19 et de l’ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant la continuité du fonctionnement des institutions locales : compte-rendu

## PRÉSENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M CHAUVIN Lionel, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Patrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, , Mme PARRAIN Karine, Mme PERRETON Régine, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**

## ABSENTS EXCUSÉS :

### Absents représentés ou suppléés :

- Mme CACERES Marie a donné pouvoir à Mme ABELARD Nathalie
- M DE ROCQUIGNY-DU-FAYEL Jean-Michel a donné pouvoir à VEYLAND Anne
- M GRENET Daniel a donné pouvoir à Mme GRENET Michèle
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc
- M PECOUL Pierre a donné pouvoir à M BOISSET Jean-Pierre

### Absents :

- M BONNICHON Frédéric (des rapports n°14.01 à n°14.09)

<> <> <> <> <>

**Secrétaire de Séance :** M JEAN Daniel

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **Rapport n°01 – Détermination des autres membres du bureau**

Unanimité pour fixer à 4 le nombre des autres membres du bureau.

### **Rapport n°02 – Election des autres membres du bureau, composition du bureau communautaire et constitution**

Après que **Monsieur Frédéric BONNICHON** ait informé l'assemblée des modalités d'élection (L 5211-2 et L 5211-10 du CGCT), il propose la candidature de :

- **Madame Marie CACERES** pour la fonction de conseillère déléguée,

Aucune autre candidature n'est proposée,

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour **Marie CACERES est élue à la majorité absolue conseillère déléguée par 48 voix (60 votants dont 1 bulletin nul, 9 bulletins blancs, 2 bulletins pour Madame Karine PARRAIN).**

**Madame Marie CACERES a été proclamée conseillère déléguée de Riom Limagne et Volcans et a été installée.**

- **Monsieur André MAGNOUX** pour la fonction de conseiller délégué,

Aucune autre candidature n'est proposée,

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour **Monsieur André MAGNOUX est élu à la majorité absolue conseiller délégué par 50 voix (60 votants dont 0 bulletin nul, 10 bulletins blancs).**

**Monsieur André MAGNOUX a été proclamé conseiller délégué de Riom Limagne et Volcans et a été installé.**

- **Monsieur Jacques BARBECOT** pour la fonction de conseiller délégué,  
Aucune autre candidature n'est proposée,  
A l'issue du 1<sup>er</sup> tour **Monsieur André MAGNOUX est élu à la majorité absolue conseiller délégué par 57 voix (60 votants dont 1 bulletin nul, 9 bulletins blancs, 1 bulletin pour Monsieur Didier IMBERT).**  
**Monsieur Jacques BARBECOT a été proclamé conseiller délégué de Riom Limagne et Volcans et a été installé.**

- **Monsieur Didier IMBERT** pour la fonction de conseiller délégué,  
**Monsieur Boris BOUCHET** propose sa candidature,  
A l'issue du 1<sup>er</sup> tour :  
**Monsieur Didier IMBERT obtient 40 voix,**  
**Monsieur Boris BOUCHET obtient 10 voix,**  
**Monsieur Didier IMBERT est élu à la majorité absolue conseiller délégué par 40 voix (60 votants dont 1 bulletin nul, 9 bulletins blancs).**  
**Monsieur Didier IMBERT a été proclamé conseiller délégué de Riom Limagne et Volcans et a été installé.**

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver la composition du bureau ainsi qu'il suit :
  - Le Président,
  - Les 14 vice-Présidents,
  - Les 4 conseillers délégués.
  
- de proclamer les conseillers communautaires suivants membres du bureau :
  - M Frédéric BONNICHON, Président,
  - M Pierre PECOUL, 1<sup>er</sup> vice-Président,
  - M Fabrice MAGNET, 2<sup>ème</sup> vice-Président,
  - Mme Evelyne VAUGIEN, 3<sup>ème</sup> vice-Présidente,
  - M Christian MELIS, 4<sup>ème</sup> vice-Président,
  - M Eric DERSIGNY, 5<sup>ème</sup> vice-Président,
  - M Philippe CARTAILLER, 6<sup>ème</sup> vice-Président,
  - M Philippe GAILLARD, 7<sup>ème</sup> vice-Président,
  - Mme Anne-Catherine LAFARGE, 8<sup>ème</sup> vice-Présidente,
  - M Marc REGNOUX, 9<sup>ème</sup> vice-Président,
  - M Alain CAZE, 10<sup>ème</sup> vice-Président,
  - Mme Nathalie ABELARD, 11<sup>ème</sup> vice-Présidente,
  - M Pierre CHASSAING, 12<sup>ème</sup> vice-Président,
  - M Patrice GAUTHIER, 13<sup>ème</sup> vice-Président,
  - Mme Véronique DE MARCHI, 14<sup>ème</sup> vice-Présidente,
  - Mme Marie CACERES, conseillère déléguée,
  - M André MAGNOUX, conseiller délégué,
  - M Jacques BARBECOT, conseiller délégué,
  - M Didier IMBERT, conseiller délégué,

Et les déclare installés.

### **Rapport n°03 – Commissions communautaires : modalités de constitution**

Unanimité pour décider :

- de fixer à 11 le nombre de commissions thématiques à constituer,
- de former les commissions suivantes :
  - Commission développement touristique
  - Commission mobilités et transports
  - Commission finances

- Commission économie emploi attractivité et numérique
  - Commission urbanisme
  - Commission habitat
  - Commission sport et associations
  - Commission vie culturelle
  - Commission enfance jeunesse et politique de la ville
  - Commission environnement et développement durable
  - Commission agricole
- d'approuver la participation des conseillers municipaux des communes membres aux commissions de la communauté,
  - d'arrêter à 2 maximum, le nombre de commissions auxquelles chaque conseiller peut participer.

Chaque commune sera sollicitée pour proposer la participation de conseillers municipaux aux commissions et les conseillers communautaires seront invités à faire part de leur demande.

La composition des commissions sera soumise à une prochaine séance du conseil communautaire.

#### **Rapport n°04 – Commission d'Appel d'Offre : élection des membres**

Unanimité pour décider :

- De procéder à l'élection, au scrutin public, des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants devant composer la commission d'appel d'offre,
  - De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offre :
- M BONNICHON Frédéric ou son représentant (**Président**),

##### **-TITULAIRES**

- AYRAL Jean Paul
- CAZE Alain
- DESMARETS Pierre
- CHANSARD Gérard
- DUBOIS Gérard

##### **SUPPLEANTS**

- CHAUVIN Lionel
- BOISSET Jean Pierre
- MELIS Christian
- CHASSAGNE Eugène
- DE ABREU Jérôme

#### **Rapport n°05 – Commission pour les marchés en procédure adaptée : constitution**

Unanimité pour décider de désigner que les membres de la commission pour les marchés en procédure adaptée sont les mêmes membres que ceux constituant la CAO soit :

- M BONNICHON Frédéric ou son représentant (**Président**),

##### **-TITULAIRES**

- AYRAL Jean Paul
- CAZE Alain
- DESMARETS Pierre
- CHANSARD Gérard
- DUBOIS Gérard

##### **SUPPLEANTS**

- CHAUVIN Lionel
- BOISSET Jean Pierre
- MELIS Christian
- CHASSAGNE Eugène
- DE ABREU Jérôme

#### **Rapport n°06 – Commission de Délégation de service public (CDSP) : élection des membres**

Unanimité pour décider :

- De procéder à l'élection, au scrutin public, des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants devant composer la commission de délégation de service public,
  - De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission de délégation de service public :
- M BONNICHON Frédéric ou son représentant (**Président**),

##### **-TITULAIRES :**

- DERSIGNY Eric

##### **SUPPLEANTS :**

- ROUGEYRON Denis

- MELIS Christian
- GAUTHIER Patrice
- BOISSET Jean Pierre
- BELDA José
- MESSEANT Jean François
- HEBRARD Jean-Pierre
- BIGAY Bertrand
- DEAT Alain

**Rapport n°07 – Commission d’Appel d’Offres spécifique à l’opération « Piscine Béatrice Hess – projet de réhabilitation et d’extension – Marché de maîtrise d’œuvre », représentants le collège élus du jury de concours : élection des membres**

Unanimité pour décider :

- De procéder à l’élection, au scrutin public, des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants devant composer la commission d’appel d’offre spécifiques au projet de réhabilitation et d’extension de la piscine Béatrice Hess,
- De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d’appel d’offre spécifiques au projet de réhabilitation et d’extension de la piscine Béatrice Hess.

- M BONNICHON Frédéric ou son représentant (**Président**),

**-TITULAIRES**

- MAGNET Fabrice
- GRENET Daniel
- CAZE Alain
- PECOUL Pierre
- LAFARGE Anne Catherine

**SUPPLEANTS**

- CHAUVIN Lionel
- MAGNOUX André
- BEAURE Nicolas
- MICHEL Didier
- DUBOIS Gérard

**Rapport n°08 – Conseil d’exploitation des régies eau et assainissement : désignation des membres**

Unanimité pour décider de désigner les 21 membres suivants :

<b>Conseillers communautaires (11)</b>	<b>Conseillers municipaux (10)</b>
1 Frédéric BONNICHON (Châtel-Guyon)	12 Pierre Franck PAPPALARDO (Malauzat)
2 Patrice GAUTHIER (Chappes)	13 Daniel LABBE (Chambaron Sur Morge)
3 José BELDA (Chavaroux)	14 Gérard LANGLAIS (Sayat)
4 Bertrand BIGAY (Le Cheix sur Morge)	15 Julien SALGUES (Varenes sur Morge)
5 Didier IMBERT (Clerlande)	16 Joël SEGUIN (Surat)
6 Nicolas BEAURE (Chanat la Mouteyre)	17 Jean-Luc MERCERON (Mozac)
7 Vincent RAYMOND (Les Martres d’Artiere)	18 Lucie PINTO (Volvic)
8 Gérard DUBOIS (Pessat-Villeneuve)	19 Michel GROSSHANS (Marsat)
9 Philippe CARTAILLER (Saint-Ignat)	20 Pierre BOUTET (Ennezat)
10 Nathalie ABELARD (Châtel-Guyon)	21 Michel GIRAUD (Charbonnières les Varenes)
11 Pierre PECOUL (Riom)	

**Rapport n°09 – Centre Intercommunal d’Actions Sociales (CIAS) de Riom Limagne et Volcans : désignation des membres du conseil d’administration**

Unanimité pour décider :

- de procéder selon les modalités de vote précisées ci-dessus à la désignation des 12 conseillers communautaires qui seront appelés à siéger au conseil d’administration du Centre Intercommunal d’Action Sociale,
- de proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres du conseil d’administration du Centre Intercommunal d’Action Sociale :
  - Evelyne VAUGIEN (Riom)
  - Fabrice MAGNET (Ennezat)
  - Nicolas WEINMEISTER (Sayat)
  - André MAGNOUX (Malintrat)
  - Denis ROUGEYRON (Saint Bonnet près Riom)
  - Didier MICHEL (Varenes sur Morge)

- Anne-Catherine LAFARGE (Marsat)
- Daniel JEAN (Mozac)
- Michèle GRENET (Riom)
- Marie CACERES (Châtel-Guyon)
- Corinne MARTINHO (Ennezat)
- Roland GRENET (Surat)

**Rapport n°10 – Délégations données par le conseil communautaire conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Unanimité pour décider :

- de donner délégation au président pour chacune des attributions présentées ci-dessous,
- que ces attributions déléguées au Président pourront faire l'objet de sa part de subdélégation aux Vice-présidents et aux autres membres du Bureau, dans les limites et les conditions prévues au CGCT.

**AFFAIRES JURIDIQUES/ASSURANCES**

- 1) Déposer plainte au nom de la communauté d'agglomération avec ou sans constitution de partie civile, notamment pour la réparation des dommages suivants : agressions subies par les agents ou les élus, vols et dégradations des biens appartenant à la communauté d'agglomération ou à ses agents et ce sans limitation de montant.
- 2) Ester en justice au nom de la communauté d'agglomération, en se faisant assister le cas échéant par des avocats, soit en demande ou en défense, soit en intervention volontaire ou sur mise en cause, devant tous les degrés de juridiction de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif ainsi que devant le tribunal des conflits pour toutes les actions, au fond ou en référé, destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la communauté.  
Se constituer partie civile au nom de la communauté d'agglomération devant les juridictions pénales en première instance, en appel et en cassation.  
Se désister des actions susmentionnées.
- 3) Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts intervenant dans le cadre d'une procédure contentieuse,
- 4) Négocier, actualiser et modifier les contrats d'assurances et d'accepter les indemnités de sinistres proposées par les compagnies d'assurances,
- 5) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires lorsque l'assurance de la communauté d'agglomération refuse de prendre en charge l'indemnisation,
- 6) Donner mandat spécial aux élus pour effectuer des missions dans l'intérêt de la communauté,
- 7) Solliciter l'attribution de subventions auprès de toute personne morale de droit public ou privé, et notamment de l'Etat et de ses services déconcentrés, du Conseil Départemental et du Conseil Régional, de l'Agence de l'eau, et pour signer tous actes relatifs à cette délégation et à la constitution des dossiers de demande de subvention.

**FINANCES**

- 8) Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de signer l'ensemble des actes et documents permettant la mise en œuvre de cette délégation,
- 9) Procéder à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie, pour une durée de douze mois et dans la limite de 1 500 000 €, et de signer l'ensemble des actes et documents permettant la mise en œuvre de cette délégation,
- 10) Procéder à l'ouverture de comptes à terme en fonction des disponibilités de la communauté et dans le cadre des articles L.1618-1 et L.1618-2 du CGCT et de signer l'ensemble des actes et documents permettant la mise en œuvre de cette délégation.
- 11) Créer et modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires, procéder aux nominations des régisseurs, signer les conventions relatives aux modes de paiement acceptés au sein de ces régies et/ou donnant lieu à l'établissement d'une facturation par la collectivité,
- 12) Accepter les dons en provenance des mécènes en faveur des projets de Riom Limagne et Volcans,

**PATRIMOINE/FONCIER/URBANISME**

- 13) Signer et déposer toute déclaration préalable, toute demande de permis de construire, de permis de démolir et de permis d'aménager et plus généralement d'autorisation d'utilisation du sol prévues par le code de l'urbanisme que la communauté d'agglomération pourrait être amenée à solliciter,
- 14) Décider de la conclusion des contrats de location d'une durée n'excédant pas 3 ans ; de la conclusion et du renouvellement des conventions d'occupation des aires d'accueil des gens du voyage, de la mise à disposition temporaire de biens mobiliers et immobiliers pour une durée n'excédant pas un an ; de conclure avec l'EPF-Smaf toutes conventions de mise à disposition temporaire pour occupation ou pour travaux,

- 15) Décider de la conclusion de conventions d'occupation temporaires des bureaux de la pépinière de Volvic, et du local professionnel situé à Ennezat.
- 16) Décider de la conclusion des baux d'habitation des logements de la pépinière de Volvic.
- 17) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 18) Décider l'aliénation de biens mobiliers jusqu'à 10 000 €,
- 19) Donner des autorisations de voiries pour l'exécution de travaux sur le domaine public communautaire et signer l'ensemble des actes et documents permettant la mise en œuvre de cette délégation,
- 20) Exercer ou déléguer librement au nom de RLV le droit de priorité et les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme quels que soient les domaines et montants et/ou déléguer l'exercice de ces droits selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 et au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code,
- 21) Saisir la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Auvergne de demandes de préemption.
- 22) Décider de la signature des conventions de valorisation de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) relatives aux opérations de travaux engagées par RLV permettant de réaliser des économies d'énergie.
- 23) Signer les conventions avec les opérateurs chargés de fournir les données numériques nécessaires au bon fonctionnement du SIG.

### **MARCHES PUBLICS/CONVENTIONS**

- 24) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, des marchés de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur à 90 000 € HT pour les marchés de fournitures et services, et à 214 000 € HT pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 25) de prendre toute décision concernant l'exécution, le règlement et les avenants des marchés de travaux, fournitures et services, d'un montant initial inférieur à 90 000 € HT pour les marchés de fournitures et services, et à 214 000 € HT pour les marchés de travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- 26) de prendre toute décision concernant l'exécution, le règlement et les avenants des marchés et accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés au point 24 dont le montant n'excéderait pas 10% du montant initial du marché pour les marchés de fournitures et services et 15 % pour les marchés de travaux,
- 27) de prendre toute décision concernant la conclusion des conventions de groupement de commandes et des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage dans lesquelles les marchés ou la part des marchés de la communauté d'agglomération sont inférieurs à 90 000 € HT ainsi que tout avenant s'y rapportant,
- 28) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation des marchés quels que soient leurs montants faisant suite à une première procédure déclarée infructueuse ou déclarée «sans suite» ou à une fin anticipée de contrat en cours d'exécution.
- 29) de prendre toute décision concernant la recevabilité des candidatures, le rejet des offres anormalement basses, l'élimination des offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées, l'abandon des procédures pour tous les marchés, sans limitation de seuil.
- 30) de fixer les tarifs des indemnités pour participation aux réunions de jury de maîtrise d'œuvre,
- 31) de prendre toute décision concernant la résiliation des marchés,
- 32) de signer les marchés d'un montant inférieur à 90 000 € HT ainsi que les avenants s'y rapportant, relevant de l'article L 2511-1 du code de la commande publique (contrôle analogue),

### **EQUIPEMENTS SPORTIFS**

- 33) Décider de la conclusion et de la révision des conventions d'occupation de la piscine Béatrice Hess, du Centre de tir à l'arc, du centre de tennis et du gymnase Aimé Césaire, et décider de la révision des conventions d'utilisation des équipements sportifs par les collèges et les lycées, ainsi que des avenants de planification pour chaque saison sportive.

### **PERSONNEL**

- 34) Procéder au recrutement des agents non titulaires, en cas de jury infructueux pour les candidatures statutaires à un emploi permanent, dans les conditions fixées par les articles 3.2, 3.3.1 et 3.3.2 de la loi du 26 janvier 1984 et dans le respect du cadre fixé par le conseil communautaire.
- 35) Procéder au recrutement des agents non titulaires, dans les conditions fixées par l'article 3.1 de la loi du 26 janvier 1984, pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles et dans le respect du cadre fixé par le bureau communautaire.
- 36) Procéder au recrutement des agents non titulaires à titre d'accroissement temporaire d'activité ou à titre saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3.1 et 2 de la loi du 26 janvier 1984 (accroissement temporaire d'activité, accroissement temporaire saisonnier d'activité).

- 37) Procéder au recrutement de personnels en « contrat d'engagement éducatif » (contrat de droit privé) pour assurer des fonctions d'animation, ou de direction d'un accueil collectif de mineurs à caractère éducatifs, d'une durée de 80 jours maximum sur une période de 12 mois consécutifs,
- 38) Procéder au recrutement des emplois temporaires susceptibles d'être pourvus par du personnel relevant des dispositifs d'insertion, dans le respect du cadre fixé par le bureau communautaire.
- 39) Procéder au recrutement des agents vacataires dans le respect du cadre fixé par le bureau communautaire.
- 40) Conclure des conventions avec le CNFPT ou d'autres organismes de formation agréés dans la limite des crédits prévus au budget, dans le cadre de la formation des agents et des élus.
- 41) Prendre toute décision pour régler, dans la limite de 800 € par dossier, les indemnités afférentes à des dommages subis par des agents de la communauté d'agglomération à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et pour lesquels la garantie est exclue des contrats d'assurance, dans le cadre de l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983.
- 42) Décider des situations d'accueil d'étudiants et de stagiaires ainsi que des conditions de versement des indemnités de stages et approuver les conventions correspondantes.
- 43) Approuver les conventions financières relatives au transfert de compte épargne temps d'un agent, dans le cadre fixé par le conseil communautaire, lors de sa mutation ou de son détachement.
- 44) Déterminer les conditions de décharge d'activité pour les agents appelés à exercer la fonction de juré de cour d'assises.

#### **EAU ASSAINISSEMENT**

- 45) De signer chaque procès-verbal de mise à disposition des biens affectés aux compétences eau assainissement, à intervenir respectivement avec chaque commune autorité organisatrice, à savoir Chanat-la-Mouteyre – Chappes – Charbonnière-les-varennnes – Châtel-Guyon – Clerlande – Ennezat – Entraigues – Enval - Malauzat - Marsat – Ménétrol – Mozac – Pessat-Villeneuve – Pulvérières – Riom – St-Beauzire – St-Bonnet-près-Riom – St-Ignat – St-Laure – St-Ours – Sayat – Surat - Volvic.
- 46) Décider, de la conclusion de conventions de servitude au bénéfice de Riom Limagne et Volcans nécessaires aux ouvrages d'eau et d'assainissement.
- 47) Décider, après avis du conseil d'exploitation, de la conclusion de conventions d'achat d'eau ou de vente d'eau.
- 48) Décider, après avis du conseil d'exploitation, de la conclusion de conventions de rejet et de déversement.

#### **Rapport n°11 – Modalités de détermination des indemnités de fonction des élus**

Unanimité pour décider :

- D'approuver les modalités d'attribution des indemnités du Président, des vice-Présidents et des Conseillers délégués de la communauté d'agglomération selon le tableau ci-dessous,
- D'autoriser le versement à chacun des membres désignés dans le tableau des indemnités, annexé à la délibération, établies selon les modalités ci-dessus à compter de la date de l'élection pour le Président et de l'arrêté de délégation des fonctions pour les Vice-Présidents et les Conseillers délégués.
- D'inscrire les crédits aux budgets 2020 et suivants.

<b>Fonctions exercées et nombre maximal d'élus indemnisés</b>	<b>Pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique proposé suite au décret du 26 janvier 2017</b>	<b>Montant mensuel brut maximal autorisé par la loi par élu indemnisé</b>	<b>Montant mensuel brut par élu indemnisé</b>
Président	71.5024%	4 278.34 €	2 781 €
14 Vice-Présidents	30.8018%	1 711.34 €	1 198 €
4 conseillers délégués	12.8555%	Prélevé sur l'enveloppe globale	500 €
Total	86.85% de l'enveloppe maximale autorisée (297 772.56 € / an)	24 811 .38 € (calculé sur 12 VP)	21 553 €

#### **Rapport n°12.00 – Nomination des délégués au sein des syndicats mixtes : modalité de vote**

Unanimité pour décider :

- De procéder, au scrutin public, aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes.

**Rapport n°12.01 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**Syndicat mixte ouvert « Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne »**

Majorité (7 abstentions) pour désigner les 4 délégués suivants :

4 titulaires
Frédéric BONNICHON - Président de RLV
Eric DERSIGNY (Volvic)
Marc REGNOUX (Mozac)
Christian MELIS (Enval)

**Rapport n°12.02 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**Syndicat mixte ouvert « Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne »**

Unanimité pour désigner les délégués suivants :

1 Titulaire	1 Suppléant
Eric DERSIGNY (Volvic)	Nathalie ABELARD (Châtel-Guyon)

**Rapport n°12.03 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**Syndicat mixte ouvert « Le Biopôle Clermont Limagne »**

Unanimité pour désigner les délégués suivants :

5 Titulaires	5 Suppléants
Frédéric BONNICHON - Président de RLV	André MAGNOUX (Malintrat)
Pierre PECOUL (Riom)	Christian DAUZAT (Saint Beuzire)
Jean Paul FAURE (Ennezat)	Caroline POULET (Volvic)
Jean-Pierre HEBRARD (Saint Beuzire)	Patrice GAUTHIER (Chappes)
Denis DAIN (Clerlande)	Boris BOUCHET (Riom)

**Rapport n°12.04 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) « le Grand Clermont »**

Unanimité pour désigner les délégués suivants :

17 Titulaires	17 Suppléants
1 Frédéric BONNICHON – Président de RLV*	Lionel CHAUVIN (Châtel-Guyon)
2 Pierre PECOUL (Riom)*	Pierre CHASSAING (Riom)
3 Sandrine ROUSSEL (Riom)*	Pierre DESMARETS (Riom)
4 Christian MELIS (Enval)*	Fabrice MAGNET (Ennezat)
5 Nicolas WEINMEISTER (Sayat)*	Roland GRENET (Surat)
6 Laurent THEVENOT (Volvic)*	Laurence DUPONT (Volvic)
7 Denis ROUGEYRON (St Bonnet près Riom)	Charles BRAULT (Riom)
8 Nicolas BEAURE (Chanat la Mouteyre)	Jean Paul FAURE (Ennezat)
9 André MAGNOUX (Malintrat)	Béatrice ROUGANNE (Enval)
10 José BELDA (Chavaroux)	Jérôme DE ABREU (Ménétrol)

11 Gérard DUBOIS (Pessat-Villeneuve)	Anne-Catherine LAFARGE (Marsat)
12 Jean-Pierre HEBRARD (Saint Beauzire)	Jean-Paul AYRAL (Malauzat)
13 Marc REGNOUX (Mozac)	Daniel JEAN (Mozac)
14 Philippe CARTAILLER (Saint-Ignat)	Grégory VILLAFRANCA (Saint Laure)
15 Gérard CHANSARD (Charbonnières les Varennes)	Philippe GAILLARD (Chambron sur Morge)
16 Alain DEAT (Entraigues)	Boris BOUCHET (Riom)
17 Alain CAZE (Saint ours les roches)	Virginie MOURNIAC-GILORMINI (Riom)

(\*) Proposés pour être membre du bureau syndical.

**Rapport n°12.05 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**Syndicat mixte fermé du Bois de l'Aumône (SBA)**

Majorité (6 abstentions) pour désigner les délégués suivants :

29 Titulaires	15 Suppléants
1 Nathalie ABELARD (Châtel-Guyon)	1 Roland GRENET (Surat)
2 Jean Pierre CHRETIEN (Enval)	2 Olivier SOUCHON (Clerlande)
3 Isabelle RAYMOND (Chavaroux)	3 Anne-Claire ARGENSON (Mozac)
4 Hugues GEORGEON (Clerlande)	4 Pierre Franck PAPPALARDO (Malauzat)
5 Pierre BOUTET (Ennezat)	5 Didier LARRAUFFIE (Riom)
6 Bruno CHAMPOUX (Malauzat)	6 Daniel GRENET (Riom)
7 Gaylord Frachebois (Le Cheix sur Morge)	7 Joël COTTE (Les Martres sur Morge)
8 Patrice LAFAYE (Chambron sur Morge)	8 Cédric BIONNIER (Châtel-Guyon)
9 Gérard LANGLAIS (Sayat)	9 Nicolas STEPHANT (Chambron sur Morge)
10 Lionel CHAUVIN (Châtel-Guyon)	10 Christophe VILLEBESSEIX (Marsat)
11 Malory GIANGRECO-BROC (Malintrat)	11 Jacques NURY (Sayat)
12 José PAZOS-SANTIAGO (Les Martres d'Artière)	12 Cyril SAUSSAC (Malintrat)
13 Alain MAUBLANT (Saint Laure)	13 Monique GORCE (Saint Laure)
14 Philippe GIRARD (St Bonnet près Riom)	14 Marie Hélène GUYOT PERREIRA (Lussat)
15 Franck ROULIN (Varennes sur Morge)	15 Bruno GRIMBERG (Varennes sur Morge)
16 Cécile ALBERTO (Surat)	
17 Jean-Claude CAZALS (Mozac)	
18 Olivier HABLOT (Marsat)	
19 Gilles DOLAT (Châtel-Guyon)	
20 Florence PLUCHART (Volvic)	
21 Didier BODIN (Saint-Ignat)	
22 Yolande CIVADE (Charbonnières les Varennes)	
23 Laurent RENAULT (Les Martres sur Morge)	
24 Jean-Louis MEDYNSKA (Saint Beauzire)	
25 Sophie PELLETIER (Chappes)	
26 Pierre PECOUL (Riom)	
27 Pierre DESMARETS (Riom)	
28 Jean-Louis RAYNAUD (Riom)	
29 Thierry BAUDRAS (Lussat)	

**Rapport n°12.06 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**SICTOM Pontgibaud Pontaurmur**

Unanimité pour désigner les délégués suivants :

Commune de Saint Ours	Commune de Pulvérières
- Alain CAZE	Véronique GARET IMBAUD
- Claude COUPERIER	Valérie CHASSAING

**Rapport n°12.07 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz – Territoire d'Energie Puy de Dôme (SIEG 63)**

Unanimité pour désigner les délégués suivants auprès du syndicat Intercommunal d'Electricité de de Gaz - Territoire d'Energie du Puy de Dôme (SIEG63):

1 Titulaire	1 Suppléant
Gérard CHANSARD (Charbonnières les Varennes)	Didier COMBES (Entraigues)

**Rapport n°12.08 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable Basse Limagne (SIAEP Basse Limagne)**

Unanimité pour désigner les délégués suivants :

EAU (10 représentants)	SPANC (2 représentants)
Gérard LANGLAIS (Sayat)	- Arlette BERGER (Surat)
David DECOUZON (Malintrat)	- Antonio LUIS (Entraigues)
MESTRE NOEL (Chavaroux)	
Thierry DOREILLE (Les Martres d'Artiere)	
Roland GRENET (Surat)	
Jean-Claude CIBERT-GOTON (Saint-Ignat)	
Didier COMBES (Entraigues)	
Agathe DEMAS (Lussat)	
Christian BLANCHARD (Saint Laure)	
Patrice GAUTHIER (Chappes)	

**Rapport n°12.09 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand (SIAREC)**

Unanimité pour désigner les délégués suivants :

Assainissement collectif (8 délégués)	SPANC (2 représentants)
David DECOUZON (Malintrat)	- Vincent RAYMOND (Les Martres d'Artiere)
José BELDA (Chavaroux)	-
Philippe SCHAAL (Chavaroux)	
Vincent RAYMOND (Les Martres d'Artiere)	
Lionel GENDRE (Les Martres d'Artiere)	
Dominique DUCHE (Lussat)	
Pierre LEY (Lussat)	
Carlos DA SILVA	

Une délibération ultérieure viendra compléter la liste des représentants.

**Rapport n°12.10 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom  
Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Sioule et Morge (SIAEP  
Sioule et Morge)**

Unanimité pour désigner les délégués suivants :

2 Titulaires	1 Suppléant
- Marie-Andrée BERKES (Saint Ours les Roches)	- Romain MURAT (Saint ours les roches)
- Alain CAZE (Saint Ours les Roches)	

**Rapport n°12.11 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom  
Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Plaine de Riom (SIAEP  
Plaine de Riom)**

Unanimité pour désigner les délégués suivants auprès du SIAEP Plaine de Riom :

Communes	28 Titulaires	14 Suppléants
Chambaron sur Morge	- Daniel LABBE - Patrice LAFAYE	- Alain ROCHE
Chappes	- Jean-Paul POTHIER - Hugues MOJAL	- Marc SAUDREAU
Châtel-Guyon	- Nathalie ABELARD - Gilles DOLAT	- Jacques DEAT
Clerlande	- Didier IMBERT - Aurélien PINHEIRO	- Jean Pierre MENARD
Ennezat	- Pierre BOUTET - Didier BARBIER	- Franck SOULHAT
Enval	- Roland GRANDJEAN - Patricia MEKADEM	- M. Dominique DEAT
Le Cheix sur Morge	- Lionel DESSENDIER - Bruno CORBIN	- Jean-François BONY
Les Martres sur Morge	- Jean-Luc CHASSAGNE - Luis CRESPO	- Joël COTTE
Malauzat	- Pierre Franck PAPPALARDO - Bruno CHAMPOUX	- Gilles LARGERON
Ménétrol	- Pascal MIGNOTTE - Jean-José GALINDO	- Jérôme De ABREU
Pessat-Villeneuve	- Gérard DUBOIS - Pierre REVILLIER	- Jean-Michel FAURE
Saint Beauzire	- David ARNAUD - Jean-Louis MEDYNSKA	- Virginie CLEMENT
Saint Bonnet Près Riom	- Thierry BAILLARGEAT - Antonio MARQUES	- Philippe GIRARD
Varennnes sur Morge	- Julien SALGUES - Didier MICHEL	- Hervé LE CLANCHE

**Rapport n°12.12 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom  
Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**Syndicat Mixte des Utilisateurs d'Eau de la Région de Riom (SMUERR)**

Unanimité pour désigner les délégués suivants auprès du SMUERR :

11 Titulaires
Patrice GAUTHIER (Chappes)
Bruno CHAMPOUX (Malauzat)
Pierre BARRAUD (Mozac)
Michel GROSSHANS (Marsat)
Laurent THEVENOT (Volvic)
Lucie PINTO (Volvic)
Jean Baptiste BLEHAUT (Volvic)
Lionel CHAUVIN (Châtel-Guyon)
Nathalie ABELARD (Châtel Guyon)
Ramon GARCIA (Châtel-Guyon)
Jean-Louis RAYNAUD (Riom)

**Rapport n°12.13 – Élection des délégués et représentants de la communauté d’agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**Syndicat Intercommunal d’Assainissement Morge et Chambaron**

Unanimité pour désigner les délégués suivants auprès du syndicat intercommunal d’assainissement Morge et Chambaron :

Communes	10 Titulaires	5 Suppléants
Chambaron sur Morge	- Daniel LABBE - Patrice LAFAYE	- Alain ROCHE
Le Cheix sur Morge	- Bertrand BIGAY - Lionel DESSENDIER	- Evelyne PARRY
Varennes sur Morge	- Bruno GRIMBERG - Didier MICHEL	- Hervé LE CLANCHE
Les Martres sur Morge	- Jean-Luc CHASSAGNE - Luis CRESPO	- Joël COTTE
Châtel Guyon	- Gilles DOLAT - Cédric BIONNIER	- Nathalie ABELARD

**Rapport n°12.14 – Élection des délégués et représentants de la communauté d’agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Bords de Sioule**

Unanimité pour désigner les délégués suivants auprès du syndicat intercommunal à vocation unique des Bords de Sioule :

2 Titulaires	2 Suppléants
Alain CAZE (Saint Ours les Roches)	Coralie BRUNEL (Saint Ours les Roches)
Stéphane PONCE (Saint Ours les Roches)	Daniel FLEURY (Saint Ours les Roches)

**Rapport n°12.15 – Élection des délégués et représentants de la communauté d’agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**Société Publique Locale (SPL) SEMERAP**

Unanimité pour :

- Désigner M Frédéric BONNICHON, comme représentant aux assemblées générales des actionnaires de la SEMERAP,
- Désigner M Laurent THEVENOT comme représentant au comité de contrôle analogue de la SEMERAP,
- Désigner M Frédéric BONNICHON et M Patrice GAUTHIER pour assurer la représentation de la communauté d’agglomération au conseil d’administration de la SEMERAP.

- Autoriser M Frédéric BONNICHON et M Patrice GAUTHIER à assurer la fonction de président du conseil d'administration, de vice-président et d'occuper toute fonction qui pourrait leur être confiée par le conseil d'administration.

**Rapport n°12.16 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**Etablissement Public Foncier Auvergne (EPF Auvergne)**

Unanimité pour désigner les délégués suivants :

20 Titulaires	20 Suppléants
1 Pierre DESMARETS (Riom)	Florentin MONI (Ménétrol)
2 Cédric BIONNIER (Châtel-Guyon)	Thierry VIDAL (Châtel-Guyon)
3 Bernard JACQUART (Ménétrol)	Isabelle RAYMOND (Chavaroux)
4 Cécile MERROUCHE (Chavaroux)	Hugues GEORGEON (Clerlande)
5 Olivier SOUCHON (Clerlande)	Marie Aude BARRIER (Malauzat)
6 Patrick ROCHE (Chambaron sur Morge)	Thierry MARQUET (Chambaron sur Morge)
7 Jean Paul FAURE (Ennezat)	Philippe PEYRALBE (Ennezat)
8 Cyril SAUSSAC (Malintrat)	Vincent RAYMOND (Les Martres d'Artière)
9 Raoul SABINO (Les Martres d'Artière)	Thierry BAILLARGEAT (St Bonnet près Riom)
10 Michel COHADE (St Bonnet près Riom)	Hervé LE CLANCHE (Varennnes sur Morge)
11 Gérard DUBOIS (Pessat-Villeneuve)	Dominique ALVAREZ (Surat)
12 Pierre-Adrien AUTEROCHE (Surat)	Michel CHABRIER (Saint Beuzire)
13 Christian DAUZAT (Saint Beuzire)	Jean-Luc MERCERON (Mozac)
14 René BALICHARD (Sayat)	Jean Louis ANTONY (Volvic)
15 Daniel JEAN (Mozac)	Colette NOUHEN (Saint-Ignat)
16 Laurence DUPONT (Volvic)	Sandrine GOFFARD (Charbonnières-les-Varennnes)
17 Lionel BOULON (Saint-Ignat)	Vanessa MARCHEPOIL (Entraigues)
18 Gérard CHANSARD (Charbonnières-les-Varennnes)	Marie-Christine VALLENET (Chappes)
19 Sylvie GERBE (Enval)	Cédric REGNAT (Lussat)
20 Dominique DUCHE (Lussat)	Romain MURAT (Saint Ours les Roches)

**Rapport n°12.17 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**Agence d'Urbanisme et de développement Clermont Métropole**

Unanimité pour désigner les délégués suivants :

3 titulaires	3 suppléants
Nicolas BEAURE (Chanat-la-Mouteyre)	Roland GRENET (Surat)
Virginie MOURNIAC-GILORMINI (Riom)	Alain DÉAT (Entraigues)
Philippe CARTAILLER (Saint-Ignat)	Nathalie ABELARD (Châtel-Guyon)

**Rapport n°12.18 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**Office de Tourisme et du Thermalisme Intercommunal «Terra Volcana Les Pays de Volvic»**

Retiré de l'ordre du jour

**Rapport n°12.19 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**Société d'Economie Mixte (SEM) des thermes de Châtel-Guyon**

Unanimité pour désigner les délégués suivants :

Conseil d'administration : 3 représentants
Daniel GRENET (Riom)
Pierre PECOUL (Riom)
André MAGNOUX (Malintrat)

**Rapport n°12.20 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**Société Publique Locale (SPL) Clermont Auvergne**

Unanimité pour :

- désigner M. Frédéric BONNICHON pour assurer la représentation de la communauté d'agglomération au sein du conseil d'administration ainsi qu'au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL Clermont Auvergne,
- autoriser M Frédéric BONNICHON à porter la candidature de la communauté d'agglomération à la présidence du conseil d'administration de la SPL Clermont Auvergne,
- autoriser son représentant à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le conseil d'administration ou par son président.

**Rapport n°12.21 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**ASSEMBLIA (ex SEAU-Logidôme)**

Unanimité pour :

- Désigner M Pierre CHASSAING (Riom) pour assurer la représentation de la communauté d'agglomération au sein du conseil d'administration d'Assembliia et au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- Autoriser M Pierre CHASSAING (Riom) à porter la candidature de la communauté d'agglomération à la présidence du conseil d'administration d'Assembliia Société Anonyme d'Economie Mixte Locale,
- Autoriser son représentant à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le conseil d'administration ou par le président.

**Rapport n°12.22 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**Mission Locale Riom Limagne Combrailles**

Unanimité pour désigner les représentants suivants à la Mission Locale Riom Limagne Combrailles :

Assemblée Générale (19 sièges)	Conseil d'administration (7 sièges)
Philippe GAILLARD (Chambaron sur Morge)	Philippe GAILLARD (Chambaron sur Morge)
Philippe SCHAAL (Chavaroux)	Denis ROUGEYRON (St Bonnet près Riom)
Andrée FOUCHER (Clerlande)	Jean-Marc TAVIOT (Mozac)
Véronique LOUSTE-SOL (Le Cheix sur Morge)	Aurelie FERNANDES (Volvic)
Marie CACERES (Châtel-Guyon)	Gérard CHANSARD (Charbonnières-les-Varennes)
Didier DAFFIX (Enval)	Philippe SCHAAL (Chavaroux)
Pierrick VERMOREL (Riom)	Marie CACERES (Châtel-Guyon)
Michèle GRENET (Riom)	
Nathalie DUMERY (Marsat)	
Denis ROUGEYRON (St Bonnet près Riom)	
Jean-Michel FAURE (Pessat-Villeneuve)	
Benjamin MARQUANT (Varennes sur Morge)	
Christine DUVAL (Surat)	
David VINCENT (Saint-Beuzire)	
Jean-Marc TAVIOT (Mozac)	

Emmanuel DENIS (Volvic)	
Isabelle LUSSON (Saint-Ignat)	
Brigitte PALASSE (Charbonnières-les-Varennes)	
Vanessa MARCHEPOIL (Entraigues)	

**Rapport n°12.23 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**Conseils de surveillance des établissements publics de santé du territoire**

Unanimité pour désigner les représentants suivants :

Etablissement	Ressort	Commune siège	Nbre représentants	Noms
Centre hospitalier Clémentel	Départemental	Enval	<b>2</b>	- Anne-Catherine LAFARGE (Marsat) - Jean-Paul AYRAL (Malauzat)
Centre hospitalier de Riom	Communal	Riom	<b>1</b>	- Michèle GRENET (Riom)

**Rapport n°12.24 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**ADUHME - Agence locale des énergies et du climat**

Unanimité pour désigner les délégués suivants :

Titulaire	Suppléant
Nicolas BEAURE (Chanat-la-Mouteyre)	Nathalie ABELARD (Châtel-Guyon)

**Rapport n°12.25 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**Etablissement Public Loire**

Unanimité pour désigner les délégués suivants :

1 Titulaire	1 Suppléant
Nathalie ABELARD (Châtel-Guyon)	Didier IMBERT (Clerlande)

**Rapport n°12.26 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**Association des Communes Forestières du Puy-de-Dôme (ACOFOR)**

Unanimité pour désigner les délégués suivants :

1 Titulaire	1 Suppléant
Jacques BARBECOT (Pulvérières)	Gilles DOLAT (Châtel-Guyon)

**Rapport n°12.27 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**Plateforme initiative Riom Combrailles**

Unanimité pour désigner les représentants suivants pour siéger à la Plateforme Initiative Riom Combrailles :

2 représentants
Pierre PECOUL (Riom)

Philippe GAILLARD (Chambaron-sur-Morge)

**Rapport n°12.28 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**Association pour la Promotion de Riom (APR)**

Unanimité pour désigner les délégués suivants :

2 titulaires
Pierre PECOUL (Riom)
Christian MELIS (Enval)

**Rapport n°12.29 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**AMORCE**

Unanimité pour désigner les délégués suivants :

1 Titulaire	1 Suppléant
Nathalie ABELARD (Châtel-Guyon)	Jean Baptiste BLEHAUT (Volvic)

**Rapport n°12.30 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**ATMO Auvergne Rhône Alpes**

Unanimité pour désigner les délégués suivants :

1 Titulaire	1 Suppléant
Nathalie ABELARD (Châtel-Guyon)	Catherine HOARAU (Sayat)

**Rapport n°12.31 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**Plateforme 21 pour le développement durable**

Unanimité pour désigner les délégués suivants :

Collège des collectivités	
1 Titulaire	1 Suppléant
Jean Baptiste BLEHAUT (Volvic)	Nathalie ABELARD (Châtel-Guyon)

**Rapport n°12.32 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**Conseils d'administration des collèges et lycées du territoire**

Unanimité pour désigner les représentants suivants :

8 Etablissements	Représentant
Collège Jean VILAR à Riom	- Monique STORKSEN (Riom)
Collège Michel de l'Hospital à Riom	- Suzanne MACHANEC (Riom)
Collège Pierre Mendès France à Riom	- Denis ROUGEYRON (Saint Bonnet près Riom)
Collège Champclaux à Châtel-Guyon	- Marie CACERES (Châtel-Guyon)
Collège Victor Hugo à Volvic	- Laurence DUPONT (Volvic)

Lycée Claude et Pierre Virlogeux à Riom	- Charles BRAULT (Riom)
Lycée Pierre-Joël Bonté à Riom	- Monique STORKSEN (Riom)
Lycée Marie Laurencin à Riom	- Suzanne MACHANEC (Riom)

**Rapport n°12.33 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

Unanimité pour désigner les représentants suivants :

1 représentant
Laurent THEVENOT (Volvic)

**FINANCES**

**Rapport n°13– Décision modificative n° 1**

Unanimité pour approuver la décision modificative n°1 ci-dessous :

**Budget principal**

<i>Dépenses</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>Recettes</i>	
Cpte 165 – dépôts et cautionnements reçus – chp 16 – fct 01	+ 1 600,00	Cpte 165 – dépôts et cautionnements reçus – chp 16 – fct 01	+ 1 600,00
Cpte 2313 – immob. en cours – chp 041 – fct 01	+ 11 000,00	Cpte 238 – avances et acomptes versés – chp 041 – fct 01	+ 11 000,00
Cpte 20422 – subventions d'équipt personnes de dr privé – chp 204 – fct 816	+ 14 000,00	Cpte 1641 – emprunts en euros – chp 16 – fct 01	+ 2 350 000,00
Cpte 20421 – subv d'équipements personnes de droit privé – chp 204 – fct 90	+ 205 000,00		
Cpte 2115 – terrains bâtis - chp 21 – fct 90	+ 800 000,00		
Cpte 21318 – autres batiments publics – chp 21 – fct 90	+ 1 720 000,00		
Cpte 2313 – immob. en cours – chp 23 – fct 95	- 250 000,00		
Cpte 020 – dépenses imprévues – chp 020 – fct 01	- 139 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>2 362 600,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 362 600,00</b>

<i>Dépenses</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>Recettes</i>	
Cpte 6068 – autres matières et fournitures – chp 011 – fct 020	+ 190 000,00	Cpte 70875 – rembt de frais par les communes – chp 70 – fct 020	+ 38 400,00
Cpte 6132 – locations immobilières – chp 011 – fct 020	+ 14 500,00	Cpte 74718 – participations de l'Etat – chp 74 – fct 74	+ 44 000,00
Cpte 60636 – vêtements de travail – chp 011 – fct 321	- 4 000,00		
Cpte 60632 – fournitures de petit équipement – chp 011 – fct 321	+ 4 000,00		
Cpte 657363 – subvention au budget annexe – chp 65 – fct 01	+ 71 500,00		
Cpte 022 – dépenses imprévues – chp 022 – fct 01	- 193 600,00		
<b>TOTAL</b>	<b>82 400,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>82 400,00</b>

### **Budget Commerces de proximité**

<i>Dépenses</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>Recettes</i>	
Cpte 2041582 – subv d'équipemnt autres grouppt – batiments et installations – chp 204	+ 900,00	Cpte 1641 – emprunts en euros – chp 16	- 70 600,00
		Cpte 28132 – amort immeubles de rapport – chp 040	+ 71 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>900,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>900,00</b>

<i>Dépenses</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>Recettes</i>	
Cpte 6811 – dotations amortiss – chp 042	+ 71 500,00	Cpte 7552 – déficit du budget ann – chp 75	+ 71 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>71 500,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>71 500,00</b>

### **Budget eau**

<i>Dépenses</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>Recettes</i>	
Cpte 1021 – dotation – chp 10	- 500 000,00	Cpte 1021 – dotation – chp 10	- 1 000 000,00
Cpte 1687 – autres dettes – chp 16	+ 500 000,00	Cpte 1687 – autres dettes – chp 16	+ 1 000 000,00
		Cpte 1641 – emprunts en euros – chp 16	+ 500 000,00
		Cpte 021 – virement de la section de fonctionnement	- 500 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

<i>Dépenses</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>Recettes</i>	
Cpte 605 – achat d'eau – chp 011	+ 500 000,00		
Cpte 701249 – redevance pollution (reverst à l'agence de l'eau) – chp 014	+ 50 000,00	Cpte 7087 – remboursement de frais – chp 70	+ 150 000,00
Cpte 706129 – redevance de modernisation des réseaux – chp 014	+ 100 000,00		
Cpte 6718 – autres charges exceptionnelles – chp 67	+ 500 000,00	Cpte 70111 – vente d'eau aux abonnés – chp 70	+ 500 000,00
Cpte 023 – virement à la section d'investissement	- 500 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>650 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>650 000,00</b>

### **Budget assainissement**

<i>Dépenses</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>Recettes</i>	
		Cpte 1021 – dotation – chp 10	- 500 000,00
		Cpte 1687 – autres dettes – chp 16	+ 500 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

<i>Dépenses</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>Recettes</i>	
Cpte 6718 – autres charges exceptionnelles – chp 67	+ 440 000,00	Cpte 70611 – redevance d'assainissement collectif – chp 70	+ 400 000,00
		Cpte 70613 – Participation assainist collectif – chp 70	+ 40 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>440 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>440 000,00</b>

### **Rapport n°14 – Comptes administratifs 2019**

Unanimité pour élire M Fabrice MAGNET Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2019.

Majorité (5 abstentions) (M Frédéric BONNICHON ne prend pas part au vote) pour approuver les comptes administratifs 2019 de Riom Limagne et Volcans.

## Rapport n°15– Comptes de gestion 2019

Unanimité pour approuver les comptes de gestion 2019 ci-dessous :

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	-4 414 167,91		2 080 135,96	-74 695,97	-2 408 727,92
Fonctionnement	12 374 891,92	4 523 000,00	2 740 712,11	134 938,79	10 727 542,82
<b>TOTAL I</b>	<b>7 960 724,01</b>	<b>4 523 000,00</b>	<b>4 820 848,07</b>	<b>60 242,82</b>	<b>8 318 814,90</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>02009-MANUFACTURE DE TABACS CC</b>					
Investissement	-263 184,06			263 184,06	
Fonctionnement	606,60			-606,60	
<b>Sous-Total</b>	<b>-262 577,46</b>			<b>262 577,46</b>	
<b>02010-COMMERCES DE PROXIMITE C</b>					
Investissement	-159 002,05		222 723,89	-750 745,34	-687 023,50
Fonctionnement					
<b>Sous-Total</b>	<b>-159 002,05</b>		<b>222 723,89</b>	<b>-750 745,34</b>	<b>-687 023,50</b>
<b>02011-ZONES ECONOMIQUES CCRLV</b>					
Investissement	146 150,41		13 786,75		159 937,16

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
<b>Fonctionnement</b>					
<b>Sous-Total</b>	<b>-107 092,00</b>		<b>-4 455,08</b>		<b>-111 547,08</b>
<b>02017-ZA CHAMPLoup CCRLV</b>					
Investissement	-374 972,54		-2 529,49		-377 502,03
Fonctionnement			1 700,00		1 700,00
<b>Sous-Total</b>	<b>-374 972,54</b>		<b>-829,49</b>		<b>-375 802,03</b>
<b>02018-ZONE ARTISA CHAMPLoup CC</b>					
Investissement	40 833,11				40 833,11
Fonctionnement	103 346,70				103 346,70
<b>Sous-Total</b>	<b>144 179,81</b>				<b>144 179,81</b>
<b>02020-SERVICE AIDE A DOM CCRLV</b>					
Investissement	39 674,44			-39 674,44	
Fonctionnement	-154 038,35			154 038,35	
<b>Sous-Total</b>	<b>-114 363,91</b>			<b>114 363,91</b>	
<b>TOTAL II</b>	<b>-2 094 680,30</b>	<b>37 135,91</b>	<b>268 361,98</b>	<b>197 427,34</b>	<b>-1 666 026,89</b>
<b>III - Budgets des services à</b>					

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
Fonctionnement	-16 700,43				-16 700,43
Sous-Total	129 449,98		13 786,75		143 236,73
02013-LOGEMENTS SOCIAUX CCRLV					
Investissement	57 131,00			-57 131,00	
Fonctionnement	122 383,03			-122 383,03	
Sous-Total	179 514,03			-179 514,03	
02014-LOCAUX COMMERCIAUX CCRLV					
Investissement	-750 745,34			750 745,34	
Fonctionnement					
Sous-Total	-750 745,34			750 745,34	
02015-ZA CROIX DES ROBERTS CCR					
Investissement	-816 206,73		37 135,91		-779 070,82
Fonctionnement	37 135,91	37 135,91			
Sous-Total	-779 070,82	37 135,91	37 135,91		-779 070,82
02016-ZA PULVERIERES CCRLV					
Investissement	-107 092,00		-4 455,08		-111 547,08

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
caractère industriel					
et commercial					
02012-TRANSPORTS VOYAGEURS CCR					
Investissement	-3 410,79		13 239,92		9 829,13
Fonctionnement	214 259,52	4 665,00	304 703,61		514 298,13
Sous-Total	210 848,73	4 665,00	317 943,53		524 127,26
TOTAL III	210 848,73	4 665,00	317 943,53		524 127,26
TOTAL I + II + III	6 076 892,44	4 564 800,91	5 407 153,58	257 670,16	7 176 915,27

## **Rapport n°16– Affectation des résultats 2019**

Unanimité pour approuver l'affectation des résultats ainsi qu'il suit :

**BUDGET PRINCIPAL** (excédent de fonctionnement cumulé : 10 727 542,82 €)

- Affectation au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour couvrir le besoin d'investissement d'une somme de 4 000 000 €.
- Maintien du solde soit 6 727 542,82 € en excédent de fonctionnement reporté.

**BUDGET TRANSPORT** (excédent de fonctionnement : 514 298,13 €)

- Maintien de la somme de 514 298,13 € en excédent de fonctionnement reporté.

**BUDGET ASSAINISSEMENT** (excédent de fonctionnement : 425 970,58 €)

- Affectation au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour couvrir le besoin d'investissement d'une somme de 6 000,00 €
- Maintien de la somme de 419 970,58 € en excédent de fonctionnement reporté.

BUDGET ZA CROIX DES ROBERTS (excédent de fonctionnement : 37 135,91 €)

- Affectation au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour couvrir le besoin d'investissement d'une somme de 37 135,91 €

BUDGET ZONE d'ACTIVITES DE CHAMPLoup (excédent de fonctionnement : 1 700,00 €)

- Affectation au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour couvrir le besoin d'investissement d'une somme de 1 700,00 €

BUDGET ZONE ARTISANALE DE CHAMPLoup (excédent de fonctionnement : 103 346,70 €)

- Maintien de la somme de 103 346,70 € en excédent de fonctionnement reporté.

### **Rapport n°17– Dégrèvement exceptionnel de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour 2020**

Unanimité (M Frédéric BONNICHON ne prend pas part au vote) pour approuver l'instauration de ce dégrèvement, pour les entreprises éligibles, de 2/3 du montant de la CFE 2020 calculée sur les données 2019, conformément aux dispositions de la loi dont la promulgation est à intervenir.

## **ECONOMIE**

### **Rapport n°18 – Zone d'activités économiques du Biopôle Clermont – Limagne : Cession de 3 parcelles de terrains à la société CARBOGEN AMCIS**

Unanimité pour décider :

- la cession de trois parcelles sur la ZAC du Biopôle Clermont-Limagne (numérotation en cours), commune de Saint-Beauzire :
  - Une parcelle de 2 515 m<sup>2</sup> de terrain à bâtir au prix de 25 € HT / m<sup>2</sup> ;
  - Une parcelle de 666 m<sup>2</sup> de fossés au prix d'un (1) € symbolique ;
  - Une parcelle de 1 079 m<sup>2</sup> de foncier au prix d'un (1) € symbolique.

Ces ventes sont consenties au profit de la société CARBOGEN AMCIS SAS (Riom) représentée par M. Pascal VILLEMAGNE, ou toute autre société qui s'y substituerait.

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le compromis, l'acte de vente et tout document relatif à cette transaction.

## **PETITE ENFANCE**

### **Rapport n°19 – Centre de Loisirs Sans-Hébergement de Saint-Laure : tarifs 2020 / 2021**

Unanimité pour décider :

- D'approuver les tarifs proposés pour l'année 2020/2021 (indexés sur le taux de croissance moyen 2019) :

TRANCHES TARIFAIRES		Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche Ext
QF CAF		0 à 680	681 à 850	851 à 990	991 à 1080	1081 à 1170	1171 à 1430	Plus de 1431	Plus de 991
Accueil de Loisirs 2020/2021	½ journée Sport	5,30 €	5,70 €	6,10 €	7,00 €	8,20 €	9,90 €	11,30 €	13,90 €
	Journée	5,70 €	7,00 €	<b>8,00 €</b>	13,0 €	16,30 €	19,50 €	22,60 €	27,80 €
	Forfait semaine	23,50 €	29,40 €	<b>40,00 €</b>	55,40 €	69,80 €	83,30 €	97,40 €	112,00 €

Activités Ados	Activités demi-journée sans transport	Activités demi-journée avec transport	Activités journée sans transport	Activités journée avec transport
		<b>6,50 €</b>	<b>13,10 €</b>	<b>23,80 €</b>

Transport	1 Trajet (aller ou retour)	1 aller / retour	Forfait semaine 1 trajet	Forfait semaine aller / retour
		<b>2,00 €</b>	<b>3,00 €</b>	<b>8,00 €</b>

## URBANISME

### Rapport n°20 – Plan Local d’Urbanisme (PLU) de Pulvérières – révision : approbation.

Unanimité pour :

- approuver le PLU de la commune de Pulvérières,
- dire que, conformément à l’article R 153-21 du Code de l’Urbanisme, la présente délibération fera l’objet :
  - d’un affichage durant un mois, au siège de Riom Limagne et Volcans ainsi qu’en mairie de Pulvérières. La mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
  - d’une publication dans le recueil des actes administratifs mentionné à l’art R 5211-41 du CGCT.
- dire que la présente délibération deviendra exécutoire en application de l’article R 153-21 du Code de l’Urbanisme, dès l’exécution de l’ensemble des formalités prévues ci-dessus, la date à prendre en compte pour l’affichage étant celle du premier jour où il est effectué,
- dire que le Plan Local d’Urbanisme sera exécutoire en application de l’article L 153-23 du Code de l’urbanisme, dès sa publication et sa transmission à l’autorité administrative compétente de l’Etat dans les conditions définies aux articles L 2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- dire que conformément à l'article L 153-22 du code de l'urbanisme, le PLU approuvé sera tenu à la disposition du Public au siège de RLV et en mairie de Pulvérières aux jours et heures habituels d'ouverture.

## RESSOURCES HUMAINES

### Rapport n°21– Tableau des effectifs : actualisation

Unanimité pour décider :

- d'autoriser la création et la suppression des postes ci-dessous, à la date indiquée dans le tableau, pour les nécessités de service exposées,
- d'approuver le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> septembre 2020 tel qu'annexé.

Poste(s) créé(s)	Motifs	Poste(s) à supprimer	Services	Date d'effet
Adjoint technique à temps complet	Modification du taux d'emploi	Adjoint technique à temps non complet à 90%	Petite enfance	01/08/2020
Adjoint technique à temps complet	Remplacement d'une démission	Adjoint technique à temps non complet à 25/35ème	Petite enfance	01/09/2020
Educateur de jeunes enfants de 2 <sup>ème</sup> classe	Départ en retraite	Educateur de jeunes enfants de 1 <sup>ère</sup> classe	Petite enfance	01/08/2020
Remplacement effectué en interne		Puéricultrice hors classe	Petite enfance	01/08/2020
attaché	Recrutement par mutation d'un responsable administratif et juridique	néant	Eau et assainissement	01/08/2020
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Recrutement d'un chargé d'opération de travaux eau et assainissement	néant	Eau et assainissement	01/08/2020
Assistant de conservation du patrimoine à temps complet	Pérennisation d'un emploi occupé par un contractuel	néant	Administration générale	01/08/2020

### Rapport n°22– Attribution du RIFSEEP aux ingénieurs territoriaux, techniciens territoriaux, auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants, puéricultrices cadres territoriaux de santé, puéricultrices territoriales, cadre d'emplois des infirmiers et infirmiers en soins généraux et assistants socio-éducatifs.

Unanimité pour décider :

- d'approuver le complément apporté à la délibération cadre n°20180206 20 du 6 février 2018 relative au RIFSEEP, du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et ingénieurs, pour la filière technique, du cadre

- d'emplois des auxiliaires de puériculture, des éducateurs de jeunes enfants, des puéricultrices cadres territoriaux de santé, des puéricultrices territoriales, et du cadre d'emplois des infirmiers et infirmiers en soins généraux, des assistants socio-éducatifs à compter du 1<sup>er</sup> août 2020,
- d'approuver le régime indemnitaire des cadres d'emplois des techniciens territoriaux et, ingénieurs territoriaux, des auxiliaires de puériculture, des éducateurs de jeunes enfants, des puéricultrices cadres territoriaux de santé, des puéricultrices territoriales, cadre d'emplois des infirmiers et infirmiers en soins généraux, des assistants socio-éducatifs tel que présenté en annexe n°1,
- d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées en annexe 1,
- d'instaurer le complément indemnitaire dans les conditions indiquées en annexe 1,
- de décider que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget,

## ADMINISTRATION GENERALE

### **Rapport n°23 – Actes pris par délégation du conseil communautaire au titre de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant la continuité du fonctionnement des institutions locales : compte-rendu**

Le conseil communautaire a pris acte des décisions ci-dessous, prises par le Président de RLV du 1<sup>er</sup> avril au 29 juin 2020, dans le cadre des pouvoirs de délégation renforcés :

Date et n°	Direction	Objet	Signataire
23/04/2020 <b>01</b>	Finances	<b>Attribution d'une Dotation de Solidarité Communautaire aux communes membres de RLV pour l'année 2020.</b> Dans l'attente de la définition d'une nouvelle répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), conforme aux dispositions de l'article 256 de la loi de finances pour 2020, le montant de la DSC versée à chaque commune au titre de l'année 2020 sera équivalent à celui octroyé en 2019.	Frédéric BONNICHON
23/04/2020 <b>02</b>	Urbanisme	<b>Plan local d'urbanisme Intercommunal de Limagne d'Ennezat - Modification simplifiée n°1 : Mise à disposition du public</b> Les dates de la mise à disposition du public de la modification simplifiée n°1 du PLUi de Limagne d'Ennezat, initialement fixées du 14 avril au 15 mai 2020 sont modifiées et sont fixées du 15 juin au 17 juillet 2020. Les autres modalités de la mise à disposition du public définies par délibération n°20200218.53 du conseil communautaire du 18 février 2020 demeurent applicables.	Frédéric BONNICHON
23/04/2020 <b>03</b>	Urbanisme	<b>Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sayat – Modification simplifiée n°3 : Mise à disposition du public.</b> Les dates de la mise à disposition du public de la modification simplifiée n°1 du PLUi de Limagne d'Ennezat, initialement fixées du 6 avril au 7 mai 2020 sont modifiées et sont fixées du 2 juin au 3 juillet 2020. Les autres modalités de la mise à disposition du public définies par délibération n°20200114.21 du conseil communautaire du 14 janvier 2020 demeurent applicables. Il en résulte : Le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Sayat et de l'exposé des motifs est mis à la disposition du public à la mairie de Sayat aux jours et heures d'ouverture habituels, pour une durée d'un mois du 2 juin 2020 au 3 juillet 2020. Un avis précisant les modalités de la mise à disposition sera mis à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition. Cet avis sera publié dans un journal diffusé dans le département et affiché à la mairie de Sayat, au siège de RLV dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition, Un registre permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du PLUi, sera ouvert à la mairie de Sayat, aux jours et heures habituels pendant toute la durée de la mise à disposition, Le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Sayat sera mis en ligne sur le site internet de RLV : <a href="http://www.rlv.eu">www.rlv.eu</a>	Frédéric BONNICHON

		<p>Les observations pourront également être formulées à l'adresse mail suivante : <a href="mailto:enquete-publique@rlv.eu">enquete-publique@rlv.eu</a> durant la durée de la mise à disposition soit du 2 juin 2020 au 3 juillet 2020.</p> <p>Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du projet de modification simplifiée du PLU auprès de RLV, dès la publication de la délibération du conseil communautaire définissant les modalités de mise à disposition.</p> <p>A l'expiration du délai de mise à disposition du public, le Président en présentera le bilan au conseil communautaire qui en délibéra et adoptera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public.</p>	
12/05/2020 <b>04</b>	Finances	<p><b>Acquisition de masques «grand public» pour les habitants du territoire : modalités financières entre RLV et les communes membres</b></p> <p>RLV est chargée de conduire la consultation des fournisseurs, d'effectuer la commande de masques pour les habitants du territoire et de payer l'intégralité de cette commande au fournisseur retenu.</p> <p>Le financement de la commande est porté par RLV qui fera son affaire de la récupération de l'aide de l'Etat estimée à 50% du montant global. RLV prendra en charge 50% du montant restant, soit 25% du montant global et les communes assumeront le différentiel de 25% du montant global. Les communes membres du groupement de commande rembourseront à RLV leur quote-part sur la base d'un titre de recette établi par le service Finances communautaire.</p> <p>Dans le cas où des communes membres de RLV ont anticipé leurs besoins et procédé à des commandes individuelles de masques pour leur population, RLV leur remboursera 25% du montant HT de leur commande sur présentation par la commune d'un titre de recettes accompagné de la facture acquittée par la commune.</p> <p>Dans les deux cas la participation de la communauté d'agglomération est limitée à une commande par commune.</p>	Frédéric BONNICHON
12/05/2020 <b>05</b>	Culture	<p><b>Ecole de musique d'Ennezat – RLV : abattement de 25 % sur la facturation du 3<sup>ème</sup> trimestre</b></p> <p>La période de confinement a nécessité la mise en place de dispositifs pédagogiques à distance, afin d'assurer une continuité de service de l'école de musique, qui ne pallie qu'à 75% à la situation habituelle de cours en présentiel.</p> <p>Un abattement de 25% sera appliqué sur la facture de cotisation du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2019/2020 des usagers de l'école de musique d'Ennezat.</p>	Frédéric BONNICHON
14/05/2020 <b>06</b>	Marchés Publics	<p><b>Construction d'une crèche de 45 berceaux et d'une crèche familiale à Riom – Lot n°1 : Terrassement : avenant n°2</b></p> <p>Au regard de l'étude géotechnique d'exécution qui impose une hauteur d'assise des puits supérieure à l'étude géotechnique de projet réalisée par RLV, et de son impact sur l'augmentation du volume de béton et sur la méthode de réalisation des puits via des fondations par tarières, l'avenant 2 (d'un montant de 17 997,43 € HT) au lot 1 Terrassement est approuvé.</p>	Frédéric BONNICHON
15/05/2020 <b>07</b>	Enfance/Juvenesse	<p><b>Centre de Loisirs Sans Hébergement de Saint Laure : minoration de tarifs</b></p> <p><b>Considérant l'ensemble des modifications apportées, en raison de la crise sanitaire due à la covid-19, aux modalités d'accueil collectif des mineurs et, notamment l'impossibilité d'assurer le service de restauration collective (repas de midi) pour la totalité des jours d'ouverture et en conséquence, l'obligation pour les familles de fournir le repas de midi des enfants, à compter du 14 mai 2020, les tarifs pour 1 journée d'accueil de loisirs en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019 sont appliqués ainsi qu'il suit, minoration de 3 € pour les journées sans fourniture de repas par le CLSH et non application de la tranche «extérieurs» jusqu'au 3 juillet 2020.</b></p>	Frédéric BONNICHON
19/05/2020 <b>08</b>	Habitat	<p><b>Garantie de 4 emprunts de l'Ophis du Puy de Dôme : réaménagement des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- N° d'avenant 105086 – ligne 5212474 - Opération de réhabilitation des logements – Route de Marsat à Riom.</li> <li>- N° d'avenant 105089 – ligne 1127282 - Opération de 7 logements Rue St-Amable à Riom et ligne n° 1134420 - Opération de 44 logements Rue Virlogeux à Riom.</li> <li>- N° d'avenant 105091 – ligne 1127282 - Opération de 7 logements Rue Antoine Caux à Riom ; ligne n° 1204796 - Opération de 16 logements Rue Virlogeux – Square Vercingétorix et ligne n° 1248687 - Opération de 5 logements au Clos Armoise à Malauzat.</li> <li>- N° d'avenant 105093 – ligne 1088611 - Opération de 35 logements – Tranche 2 - Rue Virlogeux à Riom et ligne n° 1279253 - Opération de réhabilitation de 124 logements – les Charmettes – à Riom.</li> </ul>	Frédéric BONNICHON

		RLV réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagé, initialement contracté par l'OPHIS auprès de la CDC.	
19/05/2020 <b>09</b>	Habitat	<b>Projet de 8 logements locatifs sociaux et 5 logements en accession sociale les Echards à Pessat Villeneuve – travaux de raccordement pour alimentation en gaz naturel : convention de desserte avec GRDF</b> La convention de desserte pour l'alimentation en gaz naturel de l'opération «Les Echards» et des travaux de raccordement des bâtiments, à conclure avec GRDF est approuvée, et il est procédé à sa signature.	Frédéric BONNICHON
25/05/2020 <b>10</b>	Ressources humaines	<b>Convention d'adhésion au service de remplacement du centre de gestion</b> Afin d'être en mesure de faire appel en tant que de besoin, au Service de Remplacement du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme, dans les conditions fixées par l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984, pour remplacer des agents momentanément indisponibles, ou pour un surcroît temporaire de travail, ou pour une mission particulière : décision de conclure la convention d'adhésion au service de remplacement avec le CDG 63.	Frédéric BONNICHON
25/05/2020 <b>11</b>	Mobilités	<b>Transports publics – organisation sur le périmètre de RLV- convention de prise en charges des usagers à l'intérieur du ressort territorial de RLV dans les dessertes locales opérées par le Département par délégation de la Région : avenant 2 relatif aux lignes non scolaires</b> L'avenant n°2 (relatif aux lignes non scolaires et permettant la prise en charge des usagers scolaires des communes de Malintrat, Lussat et Chappes, scolarisés au lycée agricole d'Ennezat, par la ligne régulière Transdôme 70) à la convention de prise en charges des usagers à l'intérieur du ressort territorial de RLV dans les dessertes locales des opérées par le Département par délégation de la Région, est approuvé et il est procédé à sa signature.	Frédéric BONNICHON
04/06/2020 <b>12</b>	Sports	<b>Attribution d'un fonds de concours de RLV à la commune d'Ennezat pour la création d'un pôle raquette</b> Approbation du versement d'un fonds de concours à la commune d'Ennezat d'un montant de 172 404 € pour la création d'un pôle raquette, (conformément aux modalités définies dans le règlement des fonds de concours pour les équipements sportifs) et signature de la convention d'attribution du fonds de concours pour la création d'un pôle raquette à Ennezat.	Frédéric BONNICHON
09/06/2020 <b>13</b>	Environnement	<b>ENS Etang grand acquisition</b> Approbation de l'acquisition par RLV de la parcelle B 478 à Pulvérières de 163 700 m <sup>2</sup> , dite «Etang Grand», au prix de 85 000 €, sous condition suspensive d'obtention des subventions de l'Agence de l'Eau au titre du futur contrat territorial Sioule Andelot, et du Département. Approbation de la signature de la promesse de vente authentique s'y rapportant et, si les conditions sont levées, de l'acte de vente, ainsi que tout document relatif à cette acquisition. Désignation de Maître Tissandier pour la réalisation de l'acte authentique.	Frédéric BONNICHON
27/05/2020 <b>14</b>	Eau assainissement	<b>Transfert des compétences EP, assainissement, EPU : confirmation absence de délégation des compétences eaux et assainissement aux syndicats infracommunautaires (SIARR et SAEPRR) et date de prise d'effet</b> Le 1 <sup>er</sup> alinéa de la délibération du conseil communautaire du 18 février 2020, est confirmé : «Ne pas utiliser le dispositif dérogatoire instauré par l'article 14 de la loi du 27 décembre 2019 (modifié par l'ordonnance n°2020-391 du 1 <sup>er</sup> avril 2020) et ainsi ne pas déléguer au SIARRR et au SAEPRR les compétences eaux et assainissement». La décision de ne pas déléguer prendra effet à la date du 30 juin 2020 minuit, ce qui entraînera la dissolution à cette même date des deux syndicats.	Frédéric BONNICHON
2/06/2020 <b>15</b>	Economie	<b>Multiples ruraux : suspension des loyers des mois d'avril et mai 2020</b> Les loyers des baux commerciaux du Caveau des forts, La grotte de l'ours, Le Pull vert, et l'Auberge l'Ambroisie sont suspendus du 1 <sup>er</sup> avril au 31 mai 2020 inclus. Aucun titre de recettes ne sera émis par RLV durant la période. Des modalités spécifiques de mise en œuvre sont définies pour l'établissement qui règle ses loyers de manière mensuelle par prélèvement automatique.	Frédéric BONNICHON
2/06/2020 <b>16</b>	Aménagement	<b>Agence d'urbanisme – convention partenariale 2020</b> Validation des termes et signature de la convention de partenariat 2020 avec l'agence d'urbanisme Clermont métropole qui prévoit : - que pour RLV, l'agence d'urbanisme interviendra spécifiquement dans les domaines suivants : Economie (étude friches, observatoire), Habitat (PLH, étude logement social), Urbanisme (PLUI), aménagement (ORT), Mobilités (volet modes actifs du PCAET, schéma directeur cyclable communautaire, observatoire),	Frédéric BONNICHON

		<p>tourisme (observatoire), actions partenariales (pôle métropolitain, autres agences urbanisme de la région),</p> <p>- que le montant de la contribution 2020 est fixé à 132 620 €.</p>	
2/06/2020 17	Ressources humaines	<p><b>Attribution de la prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire</b></p> <p>Au regard de la mobilisation sur le terrain de certains agents, en contact avec le public, à savoir, les agents qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se sont portés volontaires pour aider le CIAS et qui méritent une valorisation plus conséquente compte tenu de leur implication et de la durée de celle-ci : au nombre de 6 agents.</li> <li>- Agents publics appelés à travailler en présentiel dans le cadre d'une réquisition, d'un plan de continuité de l'activité ou sur demande de l'autorité territoriale ;</li> <li>- Agents de terrain en contact direct avec du public sur les jours en question (GDV, crèches et ALSH) ;</li> </ul> <p>Attribution d'une prime exceptionnelle, d'un montant qui est de 1 000 € brut maximum, proratisée selon le temps de présence effectif sur le lieu de travail selon les modalités ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Forfait 1<sup>er</sup> jour = 100 €</li> <li>▪ Prime d'un montant de 1 000 € pour un agent présent sur l'intégralité de la période</li> <li>▪ Proratisation en fonction des jours de travail (journée de travail normale) avec augmentation progressive (soit l'équivalent de 25 € / jour)</li> <li>▪ Prime versée en intégralité pour les 6 agents qui sont intervenus pour le compte du CIAS durant une période substantielle.</li> </ul>	Frédéric BONNICHON
2/06/2020 18	Culture	<p><b>Musées de RLV-Exposition temporaire « Muses et Merveilles » de Fabienne Cinquin au Musée Mandet, du 17 octobre 2020 au 25 avril 2021: organisation</b></p> <p>Approbation du projet d'exposition temporaire «Muses et Merveilles» des œuvres de l'artiste de Fabienne Cinquin au Musée Mandet, du 17 octobre 2020 au 25 avril 2020,</p> <p>Validation de son plan de financement prévisionnel, du dépôt d'une demande de subvention auprès de la DRAC pour un montant de 5 000 € et auprès du Département du Puy-de-Dôme pour un montant de 2 000 € au titre de l'organisation de l'exposition.</p> <p>Les termes du contrat d'exposition avec l'artiste Fabienne Cinquin pour la mise en place de l'exposition sont approuvés et il est procédé à sa signature.</p> <p>Autorisation de signer tous documents nécessaires ou conventions relatifs à la mise en place de partenariats pour l'exposition.</p>	Frédéric BONNICHON
9/06/2020 19	Economie	<p><b>Pépinières de bureaux et de services : suspension des loyers des mois de mars et avril 2020</b></p> <p>Suspension des redevances d'occupation des mois de mars et avril 2020 des entreprises locataires des pépinières de bureaux et de services selon les modalités ci-dessous définies :</p> <p><u>PEPINIERE D'ENTREPRISES DE VOLVIC</u></p> <p>1. Entreprises HANDY FACIL, IT Arverne, Comptoir Visiteur, Dôme&amp;Vie, MSG DIAG, Scan expertise, SPOFIT, Widôme, Zhao's Couture :</p> <p>Les redevances de la pépinière de bureaux de Volvic étant facturées trimestriellement et le 1<sup>er</sup> trimestre étant d'ores-et-déjà facturé et payé, la suspension de ces charges sera mise en œuvre sur la facturation du 2<sup>ème</sup> trimestre et la procédure suivante sera appliquée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintien des titres de recettes émis au premier trimestre,</li> <li>▪ Facturation d'un mois sur trois (1/3) sur la facturation du 2<sup>ème</sup> trimestre.</li> </ul> <p>2. Entreprise DOM&amp;VIE ayant quitté les lieux le 31 mars 2020, il sera procédé au remboursement de la redevance du mois de mars lors de la restitution du dépôt de garantie.</p> <p><u>PEPINIERE DE SERVICES D'ENNEZAT :</u></p> <p>Entreprise Repassage et Couture :</p> <p>Les redevances de la pépinière de services d'Ennezat étant facturées mensuellement, et les mois de mars et avril étant déjà facturés et réglés, la suspension de ces charges sera mise en œuvre ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintien des titres de recettes des mois de mars et avril,</li> <li>▪ Pas de facturation des mois de mai et juin.</li> </ul>	Frédéric BONNICHON
9/06/2020 20	Travaux	<p><b>Travaux d'éclairage public : Remplacement divers éclairages – Fond Travaux Urgents 2020 - Convention de financement avec le SIEG du Puy de Dôme</b></p> <p>La réalisation des travaux urgents de réparation de matériel d'éclairage ou de signalisation lumineuse tricolore est confiée au SIEG, en procédant à la signature de la convention de financement des travaux d'éclairage urgent 2020.</p>	Frédéric BONNICHON

		L'enveloppe prévisionnelle de 20 000 € HT permettant la réalisation de travaux d'éclairage d'urgence est approuvée et il sera procédé au versement de cette somme, après réajustement en fonction du décompte définitif des travaux, dans la caisse du receveur du SIEG.					
11/06/2020 21	Eau/Assainissement	<p><b>Traitement des « boues Covid-19 » produites par les stations de traitement des eaux usées situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération</b></p> <p>Les modalités administratives, techniques, financières et juridiques définies dans la convention spéciale d'accessibilité et de déversement des boues à la station d'épuration de Riom sont validées et il est procédé à sa signature.</p> <p>Les « boues Covid-19 », produites par les stations de traitement des eaux usées situées sur le territoire de RLV, pourront, sous-réserve de leur acceptabilité, être transférées à la station de traitement des eaux usées de Riom afin d'assurer un traitement considéré hygiénisant au sens de l'arrêté du 8 janvier 1998.</p>	Frédéric BONNICHON				
15/06/2020 22	Eau/Assainissement	<p><b>Signature convention pour instauration de servitude de passage de canalisation d'eau potable en terrains privés, commune de Malauzat, au profit du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Riom</b></p> <p>Les termes de la convention de servitude au profit du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Riom, grevant les parcelles section AC n°78-81-82-101-102-103-104-105-106, lieu-dit La Chabanne à Malauzat, sont approuvés et il est procédé à sa signature et à sa régularisation par acte authentique en la forme administrative.</p>	Frédéric BONNICHON				
15/06/2020 23	Mobilités	<p><b>Règlement pour l'attribution d'une aide à l'achat de vélos : modifications</b></p> <p>Les équipements éligibles à la subvention pour l'achat d'un vélo sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les vélos à assistance électrique neufs ou d'occasion (cadre fixe ou pliant) répondant à la norme européenne N°2002/24/CE du 18 mars 2002 : « cycle à pédalage assisté, équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 Kilowatt dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 Km/h, ou plus tôt, si le cycliste arrête de pédaler ». (Correspondance norme française en vigueur : NF EN 15194 (depuis mai 2009))</li> <li>- Les vélos classiques (cadre fixe ou pliant), neufs ou d'occasion.</li> </ul> <p>Il est précisé que les vélos d'occasion doivent être achetés auprès d'un professionnel, avec facturation comme garantie. Les vélos achetés auprès d'un particulier ne sont pas inclus dans cette subvention.</p> <p>La subvention ne s'applique pas aux accessoires (antivol, casque, panier...).</p> <p><b>Le montant de l'aide est :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Achat d'un vélo neuf à assistance électrique :</b></li> <li>- <b>Achat d'un vélo d'occasion à assistance électrique :</b></li> </ul> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Habitant de RLV</th> <th style="width: 50%;">Habitant de RLV et usag</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;"><b>20% du montant de l'acquisition dans la limite d'une aide maximale de 200 €</b></td> <td style="text-align: center;"><b>25% du montant de l'acquisition dans la limite d'une aide maximale de 250 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Achat d'un vélo classique neuf : 20% du montant de l'acquisition dans la limite d'une aide maximale de 100 €</b></li> <li>- <b>Achat d'un vélo classique d'occasion : 20 % du montant de l'acquisition dans la limite d'une aide maximale de 100€.</b></li> </ul>	Habitant de RLV	Habitant de RLV et usag	<b>20% du montant de l'acquisition dans la limite d'une aide maximale de 200 €</b>	<b>25% du montant de l'acquisition dans la limite d'une aide maximale de 250 €</b>	Frédéric BONNICHON
Habitant de RLV	Habitant de RLV et usag						
<b>20% du montant de l'acquisition dans la limite d'une aide maximale de 200 €</b>	<b>25% du montant de l'acquisition dans la limite d'une aide maximale de 250 €</b>						
22/06/2020 24	CULTURE	<p><b>Equipements culturels communaux – Attribution d'un fonds de concours de RLV à la commune de Volvic pour la création d'une médiathèque</b></p> <p><b>1.1</b> - Un fonds de concours d'un montant de 200 000 € est attribué à la commune de Volvic pour la création d'une médiathèque, (conformément aux modalités définies dans le règlement des fonds de concours pour les équipements culturels)</p> <p><b>1.2</b> - Le fonds de concours sera versé à la commune de Volvic selon les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Modalités de versement du fonds de concours :</li> </ul> <p>Le fonds de concours sera versé sur justificatif du service fait, facture visée, acquittée et certifiée conforme par le maître d'ouvrage et attestée par le trésorier de Volvic.</p> <p>Un premier acompte de 30% du montant du fonds de concours sera versé sur présentation par la commune de Volvic, de l'ordre de service de démarrage des travaux ou de l'acte juridique marquant le début des prestations.</p> <p>Un second acompte de 30% du montant du fonds de concours sera versé sur présentation par la commune de Volvic des justificatifs démontrant que la moitié des travaux est réalisée.</p>	Frédéric BONNICHON				

		<p>Le solde de 40 % sera versé dans le délai de quatre (4) ans à compter de la date de notification de la présente décision sur présentation des documents justificatifs. Le paiement interviendra sur présentation d'un certificat d'achèvement de l'opération et d'un état récapitulatif détaillé des dépenses. Ces acomptes et le solde du fonds de concours ne sont définitivement acquis à la commune que si l'objet de l'opération s'avère conforme à celui ayant justifié l'octroi du fonds de concours et au cadre légal.</p> <p>Dans le cas contraire, les acomptes ou le solde devront être restitués en tout ou partie à la communauté d'agglomération RLV.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Modalités de communication :</li> </ul> <p>Le bénéficiaire du fonds de concours doit mentionner le concours financier de la communauté d'agglomération RLV, notamment en cas de publication de documents, d'organisation de manifestations publiques, des opérations de communication. La charte graphique de la communauté d'agglomération doit être respectée. Le non-respect de cet article peut entraîner l'annulation du fond de concours.</p>									
24/06/2020 25	MARCHES PUBLICS	<p><b>Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les accords-cadres et marchés subséquents : groupement SIEG-TE63 ELEC 2021</b></p> <p><b>Les termes de la convention constitutive du groupement de commandes proposée par le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz-Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme pour l'achat d'électricité et de services associés sont approuvés et il est procédé à sa signature.</b></p> <p><b>RLV adhère au groupement de commandes ayant pour objet l'acheminement et la fourniture d'électricité via des contrats des segments C2, C3, C4 et C5.</b></p> <p><b>Le représentant du coordonnateur (SIEG) est autorisé à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de l'établissement, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.</b></p>	Frédéric BONNICHON								
24/06/2020 26	MARCHES PUBLICS	<p><b>Création d'un réseau EP secteur le Fort commune de Chambaron sur Morge- Lot n°1 Aménagement de la Place Rovident: avenant n°1</b></p> <p>Approbation des modifications suivantes au marché conclu avec la société EUROVIA DALA et conclusion de l'avenant s'y rapportant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>MONTANT INITIAL DU MARCHÉ (EN €HT)</th> <th>MODIFICATIONS APORTEES AU TITRE DU PRESENT AVENANT</th> <th>MONTANT DE L'AVENANT (EN €HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>298 279,15</td> <td>Mise en place d'un réseau des eaux pluviales dans l'enceinte du secteur du Fort (contraintes d'exigence hydraulique et d'urgence de travaux proximité école communale)</td> <td>+ 31 699,25</td> </tr> </tbody> </table>	MONTANT INITIAL DU MARCHÉ (EN €HT)	MODIFICATIONS APORTEES AU TITRE DU PRESENT AVENANT	MONTANT DE L'AVENANT (EN €HT)	298 279,15	Mise en place d'un réseau des eaux pluviales dans l'enceinte du secteur du Fort (contraintes d'exigence hydraulique et d'urgence de travaux proximité école communale)	+ 31 699,25	Frédéric BONNICHON		
MONTANT INITIAL DU MARCHÉ (EN €HT)	MODIFICATIONS APORTEES AU TITRE DU PRESENT AVENANT	MONTANT DE L'AVENANT (EN €HT)									
298 279,15	Mise en place d'un réseau des eaux pluviales dans l'enceinte du secteur du Fort (contraintes d'exigence hydraulique et d'urgence de travaux proximité école communale)	+ 31 699,25									
24/06/2020 27	MARCHES PUBLICS	<p><b>Contrat Délégation Service Public d'assainissement sur le territoire de la commune de Chappes: avenant n°6 de prolongation</b></p> <p>La gestion du service d'assainissement demeure déléguée à la SEMERAP jusqu'au 31 décembre 2022.</p> <p>Les termes de l'avenant au contrat de délégation de service public, définissant les modalités administratives, techniques, financières et juridiques de la prolongation entre la communauté d'agglomération RLV et la société SEMERAP sont approuvés et il est procédé à sa signature.</p>	Frédéric BONNICHON								
24/06/2020 28	MARCHES PUBLICS	<p><b>Etude de diagnostic, schéma directeur et SIG du réseau AEP – commune de Charbonnières-les-Varennnes : avenant n°1</b></p> <p>Approbation des modifications suivantes au marché conclu avec la société SAFEGE et conclusion de l'avenant s'y rapportant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>MONTANT INITIAL DU MARCHÉ (EN € HT)</th> <th>MODIFICATIONS APORTEES AU TITRE DU PRESENT AVENANT</th> <th>MONTANT DE L'AVENANT (EN €HT)</th> <th>% D'AUGMENTATION CUMULE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	MONTANT INITIAL DU MARCHÉ (EN € HT)	MODIFICATIONS APORTEES AU TITRE DU PRESENT AVENANT	MONTANT DE L'AVENANT (EN €HT)	% D'AUGMENTATION CUMULE					Frédéric BONNICHON
MONTANT INITIAL DU MARCHÉ (EN € HT)	MODIFICATIONS APORTEES AU TITRE DU PRESENT AVENANT	MONTANT DE L'AVENANT (EN €HT)	% D'AUGMENTATION CUMULE								

		<p style="text-align: right;"><b>67 998.25</b></p> <p>Part RLV : 41 447.50</p> <p>Part commune : 26 550.75</p>	<p>Etude complémentaire intégrant les échanges en eau avec les communes de Pulvérières et de Volvic ainsi que le service Haut de Volvic.</p>	<p>+ 22 386.45</p>	<p>+ 32.92</p>		
24/06/2020 29	ECONOMIE	<p><b>Plateforme E COMMERCE de RLV – modalités de lancement</b></p> <p>Du 22 juin 2020 au 31 décembre 2020, afin de permettre un déploiement intégral en fin d'année 2020 et de soutenir l'activité commerciale, la plateforme de e-commerce entre en phase temporaire de tests avec les commerçants.</p> <p>Une convention «Opération Maboutik pass commerce» est établie avec APR pour la période temporaire définie du 22 juin 2020 au 31 décembre 2020, avec une période de vente et émission des Pass commerce n'excédant pas la date du 15 septembre 2020. Ses termes sont approuvés et il est procédé à sa signature.</p> <p>Les modalités du PASS COMMERCE sont ainsi approuvées:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Edition et distribution par APR de bons d'achat bonifiés représentant une valeur désignée, à valoir dans un ou plusieurs magasins également désignés. Ils sont commercialisés sur <a href="http://www.maboutik-rlv.com">www.maboutik-rlv.com</a> jusqu'au 15/09/2020 et sont utilisables dans les commerces et services concernés jusqu'au 31 décembre 2020</li> <li>- Coût d'acquisition inférieur de 25% à la valeur faciale, la différence constituant une bonification financée par la Communauté d'Agglomération RLV</li> <li>- APR effectue, sans frais de gestion, un virement auprès du commerçant le dernier jour ouvrable de chaque mois, dès lors que le commerçant a remis à APR l'ensemble des éléments nécessaires au plus tard la veille de cette date</li> <li>- RLV abonde au dispositif Pass commerce pour la prise en charge des 25% de bonification du montant initial par un versement mensuel à l'association APR après encaissement des Pass Commerces par les commerçants. La participation de RLV se fera sur la base des chèques encaissés et utilisés dans les commerces locaux ayant signé la convention, et non sur la base des chèques émis.</li> </ul> <p>APR est autorisée à signer avec les commerçants le contrat temporaire d'adhésion.</p> <p>Les conditions d'éligibilité au dispositif Maboutik pass commerce sont définies ainsi qu'il suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- commerces de détail et services aux particuliers disposant d'un local professionnel clairement identifiable (avec vitrine ou à défaut point de vente),</li> <li>- situés sur le territoire de RLV et implantés en centres-villes, centres-bourgs et quartiers commerçants, ainsi qu'en dehors des zones périphériques commerciales, économiques ou industrielles.</li> </ul> <p>Les termes du règlement intérieur de la plateforme et des conditions générales d'utilisation de la plateforme sont approuvés.</p>				Frédéric BONNICHON	
24/06/2020 30	ENVIRONNEMENT	<p><b>Gestion du risque inondation : convention de partenariat avec l'Institut des Risques Majeurs (IRMa)</b></p> <p>RLV adhère à l'IRMa pour l'exercice 2021 et le verse une cotisation fixée à 500 €.</p> <p>Les termes de la convention de partenariat «chapeau» 2020/2023 entre RLV et l'IRMa sont approuvés et il est procédé à sa signature.</p> <p>Le programme d'actions 2020/2021 et son budget prévisionnel sont validés et tous documents permettant leur mise en œuvre peuvent être signés.</p>				Frédéric BONNICHON	
25/06/2020 31	ECONOMIE	<p><b>Fonds Région Unie : participation de Riom Limagne et Volcans</b></p> <p>RLV contribue au Fonds Région unie à hauteur de 205 000 € soit 3 € par habitants.</p> <p>Les termes des projets de conventions de participation au Fonds Région unie, et d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et RLV sont approuvés et il est procédé à leur signature.</p>				Frédéric BONNICHON	
25/06/2020 32		Retirée					
25/06/2020 33	ECONOMIE	<p><b>Dérogation à la règle du repos dominical dans les établissements de commerce de détail – ouvertures dominicales des commerces en 2020 – modification : Avis conforme de RLV</b></p>				Frédéric BONNICHON	

		<p>RLV émet un avis favorable à la modification des dérogations au repos dominical pour l'année 2020.</p> <p>La date du 28 juin 2020 (1<sup>er</sup> dimanche des soldes d'étés) figurant dans la délibération n°20191216.26 du conseil communautaire du <b>16 décembre 2019 est remplacée par la date du 19 juillet 2020 (1<sup>er</sup> dimanche des soldes d'été).</b></p> <p><b>Les autres dates figurant dans la délibération n°20191216.26 demeurent inchangées : le 12 janvier, le 6, le 13 et le 20 décembre et un dimanche supplémentaire au choix de chacune des communes</b></p>	
26/06/2020 <b>34</b>	CULTURE	<p><b>Décision OTTI pass Terra Volcana</b></p> <p>RLV, via les services des musées et du Pays d'art et d'histoire, participe au dispositif Pass Terra Volcana mis en œuvre par l'OTTI Terra Volcana les Pays de Volvic pour la saison estivale 2020, aux fins de promouvoir et générer des visites chez les prestataires associés, de prolonger le temps de séjour des touristes sur le territoire, de valoriser le patrimoine, la gastronomie et l'artisanat local, de proposer des avantages aux visiteurs.</p> <p>Ce pass, nominatif et d'une durée de validité de 3 jours, sera vendu par l'office de tourisme Terra Volcana les Pays de Volvic au tarif de 26 €, et se présente sous la forme d'un carnet avec des coupons détachables pour chaque prestation.</p> <p>Il intégrera des coupons pour une entrée au Musée Mandet, pour une visite commentée de l'exposition temporaire de l'exposition <i>Ondulations</i> (jusqu'au 02/08) et pour les visites commentées (1 heure) du Pays d'art et d'histoire de RLV (à Riom, Châtel-Guyon, Volvic, Mozac et Ennezat).</p> <p>Les termes de la convention Pass Terra Volcana à conclure avec l'OTTI Terra Volcana les Pays de Volvic, sont validés et il est procédé à sa signature.</p>	Frédéric BONNICHON
26/06/2020 <b>35</b>	MARCHES PUBLICS	<p><b>Contrat de transaction - marché pour l'établissement du dossier de modification n°1 du plan de sauvegarde et de mise en valeur</b></p> <p><b>Le délai d'exécution du marché conclu avec la Société Cités et Patrimoine étant largement dépassé, du fait de divers retards et ce délai n'ayant pas fait l'objet d'un OS d'interruption de la mission de la part du maître d'ouvrage, un projet de transaction prévoit les concessions réciproques suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la Société <b>Cités et Patrimoine</b> accepte de modifier l'étendue de ses missions, de renoncer au règlement du solde du marché soit un montant de 329,35 € HT (395,22 € TTC) et de mettre un terme au marché concernant l'établissement du dossier de modification n°1 du plan de sauvegarde et de mise en valeur.</li> <li>- RLV accepte de mettre un terme au marché et de renoncer à l'application des pénalités prévues au marché est fixée à 20 € par jour de retard,</li> <li>- le montant total des prestations réalisées est arrêté à 56 270,65 € HT (67 524,78 € TTC).</li> </ul> <p><b>Les termes du contrat de transaction entre la Société Cités et Patrimoine et RLV sont approuvés et il est procédé à sa signature.</b></p>	Frédéric BONNICHON
26/06/2020 <b>36</b>	ECONOMIE	<p><b>Manufacture des tabacs de Riom-protocole accord acquisition bâtiment I</b></p> <p>Acquisition par RLV du bâtiment I appartenant à la SCI AUVERGNE RIOM 2016 ou toute société la représentant, pour la somme de 475 000 €. Les crédits seront prélevés au compte C/21318 de la section d'Investissement du Budget 2020. Toutes subventions potentielles pourront être sollicitées.</p>	Frédéric BONNICHON
26/06/2020 <b>37</b>	ECONOMIE	<p><b>Manufacture des tabacs de Riom -protocole accord acquisition bâtiment X</b></p> <p>Engagement de la procédure préalable à l'acquisition par RLV du bâtiment X dans l'intégralité de tous les lots, appartenant à la SNC Hôtel Charrière ou toute société la représentant. La signature du compromis de vente est envisagée au prix de 1 320 000 €. Toutes subventions potentielles pourront être sollicitées.</p> <p>La décision d'acquisition sera soumise à l'approbation du conseil communautaire, dès que les conditions suspensives seront réalisées.</p>	Frédéric BONNICHON
26/06/2020 <b>38</b>	MARCHES PUBLICS	<p><b>Attribution du marché de contrôle réglementaire des installations d'assainissement non collectif sur le territoire des communes de PESSAT VILLENEUVE – CHARBONNIERES LES VARENNES – VOLVIC – MALAUZAT – CHATEL GUYON (HORS LES GROSLIERS) – ST BONNET PRES RIOM – ENVAL – MOZAC – MARSAT – MENETROL – RIOM – ST BEAUZIRE</b></p> <p>Le marché de contrôle réglementaire des installations non raccordées ou non raccordables à un réseau d'assainissement collectif pour le territoire des communes de PESSAT VILLENEUVE – CHARBONNIERES LES VARENNES – VOLVIC – MALAUZAT – CHATEL GUYON (hors Les Grosliers) – ST BONNET PRES RIOM – ENVAL – MOZAC – MARSAT – MENETROL – RIOM – ST BEAUZIRE, est attribué à la SEMERAP jusqu'au 31 décembre 2021.</p>	Frédéric BONNICHON
26/06/2020 <b>39</b>	MARCHES PUBLICS	<p><b>CONTRAT DSP Assainissement sur le territoire de la commune de St-Beauzire : avenant n°3</b> et convention d'assistance pour la facturation et l'encaissement de la redevance assainissement</p> <p>La gestion du service d'assainissement demeure déléguée à la société SUEZ jusqu'au 31 décembre 2021.</p>	Frédéric BONNICHON

		<p>Les termes de l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public du territoire de la commune de SAINT BEAUZIRE, définissant les modalités administratives, techniques, financières et juridiques de la prolongation entre RLV et la société SUEZ sont approuvés et il est procédé à sa signature.</p> <p>Les termes de la convention d'assistance pour la facturation et l'encaissement de la redevance assainissement de la commune de Saint Beauzire établie entre RLV, Suez Eau France et Semerap sont approuvés et il est procédé à sa signature.</p>	
26/06/2020 40	MARCHES PUBLICS	<p><b>Attribution marché d'entretien de voiries</b></p> <p>Attribution à la SPL SEMERAP d'un marché d'entretien des voiries, pour une durée maximale de 4 ans.</p> <p>Le montant des prestations est évalué annuellement à 23 040 € HT, Des prestations ponctuelles pourront également s'ajouter dans la limite de 5 000.00 € HT par an.</p>	Frédéric BONNICHON
26/06/2020 41	MARCHES PUBLICS	<p><b>Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'étude complémentaire du système de collecte des eaux pluviales sur les communes du secteur Morge et Chambaron</b></p> <p><b>Les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sont approuvés et il est procédé à sa signature.</b></p> <p><b>Elle prévoit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La réalisation de l'étude en trois phases :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recueil de données / état des lieux et reconnaissance de terrain avec mise à jour des plans</li> <li>- Diagnostic des réseaux de collecte des eaux pluviales par inspection télévisée, études hydrauliques, analyses dimensionnement des ouvrages à reprendre</li> <li>- Estimation des travaux et planification en lien avec le SDA du SIA Morge et Chambaron</li> </ul> </li> <li>• <b>Le montant estimatif de l'étude complémentaire évalué à 32 696 € HT,</b></li> <li>• <b>La prise en charge par RLV de la totalité du montant de l'étude.</b></li> </ul>	Frédéric BONNICHON
26/06/2020 42	SPORTS	<p><b>Piscine Béatrice Hess – report de validité des abonnements</b></p> <p>La durée de validité des abonnements annuels ou semestriels 2019/2020 à l'Ecole de natation intercommunale, à la natation adulte, à l'aquagym et à l'aquabike / aquatraining, en vigueur le 16 mars 2020 est reportée jusqu'au 20 décembre 2020.</p> <p>La durée de validité des abonnements « entrées publics » annuels ou trimestriels en vigueur le 16 mars 2020 est reportée sur la base du nombre de semaines perdues et dans la limite de 12 semaines.</p> <p>Les remboursements des abonnements pourront être effectués à titre exceptionnel et en cas de force majeure rendant impossible l'utilisation des abonnements pendant la période de prolongation.</p>	Frédéric BONNICHON

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée par le Président de séance à 21h50.

Riom, le 24 juillet 2020

Le Président,  
Frédéric BONNICHON

